ORGNAC-SUR-VEZERE

BULLETIN MUNICIPAL 2019



SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	5
Les comptes administratifs 2018	8
Etat Civil 2018	12
La vie du centre communal d'action sociale (CCAS)	13
Tarifs communaux 2019	14
Informations pratiques	15
Calendrier des manifestations	17
Reportage photos sur les animations communales	18
La bibliothèque municipale et les nouveautés des auteurs Orgnacois	19
TRAVAUX COMMUNAUX	
Les Travaux 2019	20
EXPRESSION LIBRE	
Mieux connaître l'abeille	28
Règles de voisinage et bien vivre ensemble	34
LES RECENSEMENTS	
Le recensement militaire	37
Le recensement de la population	38
LA VIE ASSOCIATIVE	
Club Athlétique Orgnacois	39
SAVJOO Ecole de rugby	42
Club Orgnac Amitié	43
Le Comité des Fêtes	44
Section des ACPG-CATM ORGNAC/VEZERE	45
L'ANACR	46
Société de Chasse Communale	47
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	49
Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	51
Association Familles rurales de la région de Voutezac	53
Association Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise »	55

LES SERVICES EXTERIEURS

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de la Communauté de Communes	
du Pays d'Uzerche	56
AIIDAH portage des repas à domicile	58
SIRTOM	59
LE CONSEIL MUNICIPAL	
Les comptes-rendus de réunions	60

LE MOT DU MAIRE

Décembre 2019

Ce bulletin municipal préparé par la commission communication vous invite à parcourir l'actualité de notre commune au travers de ces pages.

Je remercie bien chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé à sa réalisation et à sa relecture.

Vous pouvez notamment prendre connaissance des comptes administratifs 2018. A leur lecture vous observerez que les résultats sont satisfaisants autant en termes de fonctionnement que sur le plan de l'investissement. En effet, les sommes épargnées nous ont autorisé à mettre en œuvre en 2019, de gros travaux sans alourdir la fiscalité. Le seul regret porte sur le retard du déroulement des deux chantiers les plus importants :

- La première tranche de travaux de restauration et de mise en valeur de l'église a commencé début mars et sera terminée en février 2020 au lieu d'octobre 2019. Le plan de financement est respecté. La commune et l'association des amis de l'église Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère renouvellent leurs remerciements aux donateurs de cette dernière année.
- Le second chantier du bourg concerne la restauration du parvis de l'église. Compte tenu du temps pour que se mette en place le dispositif des fouilles archéologiques, il a été perdu plus d'un an. Le diagnostic archéologique sera réalisé courant février 2020. Les travaux devraient être poursuivis en mai 2020.

Ces deux chantiers seront menés à leur terme en 2020.

Cette même année 2020 devrait voir la rénovation des locaux de notre stade de rugby. Nous sommes dans l'attente d'un soutien financier sollicité auprès de l'état (dotation d'équipement des territoires ruraux et centre national pour le développement du sport) et de notre département. La dotation de la commune d'un financement spécifique significatif extérieur se révèle indispensable pour répondre au vieillissement naturel de nos locaux et à l'attente d'une équipe dirigeante dynamique et demeurant aussi motivée.

Il est bien toujours indispensable de répondre au dynamisme de la vie associative de notre commune.

En supplément de ces deux grosses opérations, d'autres travaux concernent la voirie communale et les réseaux électriques et téléphoniques du bourg :

- Pour **la voirie**, il faut regretter que la tranche de travaux du budget 2019 soit reportée en 2020 (routes de Masmalet, de Theillet, du Puymirol, du captage des eaux).
- Pour les **travaux d'enfouissement des réseaux du bourg** inscrits dans le budget d'investissement de 2018 et 2019, il est confirmé qu'ils seront réalisés en février 2020.

Nous retiendrons de **cette année 2019**, **le nouvel adressage** qui a été mis en place et deux autres opérations qui sont en cours : **l'élagage des bordures de route** dans l'attente de la pose de la fibre optique et la finalisation du **plan local d'urbanisme** (PLU).

L'équipe municipale adresse toute sa reconnaissance à l'écoute de la population dans la mise en place du changement d'adresse et la pose de la plaque du numéro des maisons.

Enfin, cette année 2019, a été marquée par l'accueil du comice agricole cantonal. Cette journée du 13 juillet a bien répondu à l'attente de son public. Merci à son président et aux communes de Troche, Vigeois et Donzenac pour le soutien matériel qu'elles ont apporté à notre commune.

Notre commune figure dans la communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU) et adhère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère (PETR) qui regroupe les 3 communautés de communes du

Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Auvézère. Ce nouveau dispositif porte une série d'actions qui doivent assurer un meilleur développement de notre territoire, renforcer son attractivité et soutenir des porteurs de projets.

A cette fin, notre commune est surtout concernée par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), une opération de revitalisation du territoire (ORT), une réorganisation au niveau du tourisme, et un schéma directeur de l'eau potable.

- L'OPAH doit permettre à de nombreux propriétaires (occupants et bailleurs) d'obtenir une aide financière dans leur projet de rénovation de leur logement.
- L'ORT doit notamment permettre de disposer de nouveaux droits pour renforcer l'attractivité commerciale en centre bourg, et favoriser la réhabilitation de l'habitat.
- Il a été créé dernièrement une nouvelle structure « Terres de Corrèze » issue de la réunion des trois anciens offices de tourisme du territoire. C'est bien le symbole d'une **nouvelle dynamique touristique** qui va s'appuyer sur une équipe de huit personnes et aura pour mission la mise en œuvre de la politique touristique du territoire.
- S'agissant de notre **eau potable**, les travaux de rénovation du château d'eau et de la station de reprise ont bien eu lieu en 2013 et 2014. Notre communauté de communes vient de s'engager dans l'élaboration prochaine d'un programme d'investissements que nous supporterons avec le partenariat de notre département, l'agence de l'eau Adour-Garonne et la fédération départementale des collectivités de l'eau. Il doit être établi un schéma directeur qui en ce qui concerne notre commune portera essentiellement sur le renouvellement du réseau d'eau qui date des années 1970. Cette étude va être réalisée dans les prochains mois pour établir un programme pluriannuel d'investissements sur nos réseaux.

Il vous est annoncé le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février. Le recensement est une enquête d'utilité publique qui permet de déterminer la population officielle de notre commune. Ces données sont utilisées pour calculer la participation de l'état au budget des communes et comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Pour faciliter le travail de notre agent recenseur qui sera Sandrine FAUREL, secrétaire de mairie, merci de répondre rapidement après son passage. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi.

Cette d'année, il n'y a pas eu de permanence pour **l'inscription sur les listes électorales** du fait que cette date butoir n'est plus en vigueur depuis janvier 2019. Pour vous inscrire notamment pour les municipales 2020 vous avez jusqu'au 7 février 2020 soit en ligne sur le site du service public ou auprès de la mairie.

Le bulletin municipal que vous venez de recevoir, le dernier de cette mandature est pour moi l'ultime occasion d'écrire mon éditorial puisque j'ai décidé de ne pas me représenter.

Le temps est vite passé depuis 2008, date de ma première élection en tant que maire.

- -Je renouvelle tous mes compliments et ma reconnaissance à toutes celles et ceux d'entre vous qui enrichissent la vie associative de notre commune et la qualité de l'accueil de nos nouveaux arrivants.
- -Merci à l'association des amis de l'église Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère, à la section des « anciens combattants », à l'association familles rurales de la région de Voutezac atelier cuisine, au Club Athlétique Orgnacois, au club Orgnac Amitié, au comité des fêtes, à l'association de chasse « Orgnac propriétaires », à la société de chasse communale d'Orgnac sur Vézère, à tous les bénévoles du centre communal d'action sociale (CCAS) et à celles et ceux qui assurent le fonctionnement de la bibliothèque.
- -Merci aux présidents et délégués, Jean POUGET, René DEBEST, Michèle VALTEAU, Christian DANDALEIX, Régine DELACOUR, Brigitte PASQUIER, Bernard LEYMARIE, Yves SAGNE, Danièle CHATANDEAU, Miléna LOUBRIAT.

-Merci à Yves GLOUTON dont la qualité d'animateur est connue et régulièrement sollicitée par notre commune.

Conservons et préservons l'échelle communale rurale aussi modeste soit-elle en taille sans laquelle notre territoire verrait décliner la vie associative et l'écoute personnalisée.

- -J'ai beaucoup apprécié la communication qui a été faite sur la vie de la commune. A ce titre, je renouvelle mes remerciements en particulier à Christine GAUTHIER-BRAVARD pour ses nombreux communiqués et articles de presse.
- -Je remercie de tout cœur les adjoints et conseillers (es) municipaux (ales) pour leur fidélité, leur implication dans les dossiers qu'ils défendent, leur volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants de notre commune.
- -J'ai bien apprécié le travail du personnel communal. Dans des communes comme la nôtre avec des moyens dont nous disposons, il parait toujours évident que le mode de fonctionnement doit pouvoir compter sur la confiance et la multi compétence qu'elle soit technique ou administrative. J'ai su pouvoir compter sur la disponibilité de nos agents même pendant le week-end. Merci à Sandrine FAUREL, Brigitte PASQUIER, Christian BOUTOT et Patrick RUE.

Je souhaite bien simplement que tous les projets prévus se réalisent, je veux parler des travaux du bourg, de l'église et de la réfection des locaux du stade.

Au nom des élus, du personnel communal, je souhaite à toutes et à tous, réussite et santé pour cette nouvelle année.

Marcel DANDALEIX

LA VIE COMMUNALE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Au cours de la séance du 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2018, du budget principal de la commune, du service de l'eau potable et d'assainissement, du lotissement et du centre communal d'action sociale (CCAS). Ce bilan financier annuel, détaille et explique toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année ainsi que celles qui ont été engagées mais non mandatées que l'on appelle des restes à réaliser.

Les différentes opérations sont présentées en 2 sections, la section de fonctionnement pour les opérations courantes et la section d'investissement pour les opérations (équipements) qui ont un impact à plus long terme sur la vie de la commune.

L'année 2018 est principalement marquée par la réalisation effective de la réhabilitation du bourg avec sa première tranche sur la place de l'église. La concrétisation de cet aménagement est une 1^{ere} étape importante pour l'embellissement et la modernisation de notre bourg avec toujours l'objectif d'améliorer notre cadre de vie, d'accueillir de nouveaux habitants et de favoriser le lien social entre nous tous.

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement de la commune

	2018	2017	Variations
Charges à caractère général	70 959	59 488	11 471
Charges de personnel	88 945	86 953	1 992
Atténuations de produits	0	0	0
Charges de gestion courantes	23 502	25 711	-2 209
Charges financières	1 289	1 461	-172
Total dépenses réelles	184 695	173 613	11 082
-			
Atténuation de charges	4 259	2 980	1 279
Services, domaine et ventes	17 383	17 703	-320
Impôts et taxes	99 828	99 379	449
Dotations et participations	85 090	85 779	-689
Autres produits gestion courante	29 775	25 272	4 503
Produits financiers,	978	2 250	-1 272
exceptionnels			
Total recettes réelles	237 313	233 363	3 950
		T	T
Excédent réel	52 618	59 750	-7 132
Opérations d'ordre	-2 654	-4 873	2 219
Résultat exercice	49 964	54 877	-4 913
T		T	T
Excédents reportés (réserves)	138 891	176 942	-38 051
	93 477+45 414	131 528+45 414	
Résultat total avec report	188 855	231 819	-42 964

Le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 49 964 € est en baisse de 8.9 % par rapport à 2017.

Les dépenses ont augmenté (6.3 %) plus rapidement que les recettes (1.7 %).

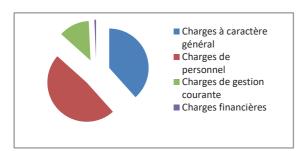
L'analyse des dépenses réelles fait ressortir comme les années précédentes la place importante des charges de personnel et des charges de gestion courante (en particulier : fournitures d'entretien, entretien régulier de la voirie et réparations).

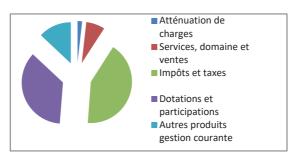
Les charges financières (intérêts des emprunts) ont toujours très peu de poids sur l'ensemble des charges.

Les recettes sont globalement pratiquement stables. On remarque le même niveau pour les impôts et taxes perçus ainsi que pour les dotations de l'état et autres partenaires.

Les opérations d'ordre sont des écritures comptables qui se compensent entre les budgets de fonctionnement et d'investissement sans mouvement réel d'argent.

Dépenses 2018 Recettes 2018





En reportant les réserves des années précédentes, le solde de la section de fonctionnement atteint 188 855 €. Il faut souligner la présence dans ce compte comme chaque année depuis 2014 de 45 414 € versés par la communauté de commune des 3 A, au moment de sa dissolution et à disposition du lotissement.

Ce solde de fonctionnement est plus faible qu'en 2017, ceci est dû à la baisse du résultat mais surtout à un report de 2017 plus faible que les années précédentes du fait de la nécessité d'autofinancer une partie des investissements assez conséquents de cette année (aménagement du bourg en particulier).

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

D(2018		2017	
Dépenses d'investissement Commune	Mandats émis	Restes à réaliser	Mandats émis	Restes à réaliser
Plan local d'urbanisme (PLU)	2 880	540	14 177	5 824
Réhabilitation Bourg, place de l'église	156 396	22 780	25 605	108 930
Rénovation de l'église (édifice)	0	6 850		
Adressage	4 001	6 347		
Matériel et petits équipements			742	3 058
Sono	1 298			
Voirie	14 866		12 482	
Stade	4 563			
Armoire sécurité	1 541			
Toilettes publiques			12 074	
Logements communaux	9 443			
Réseau télécommunication	319			
Eclairage public	4 892		823	4 177
Total opérations d'équipement	200 199	36 517	65 903	121 989
Remboursement emprunts (capital)	4 423		4 793	
Total dépenses financières	4 423		4 793	
Total dépenses investissements	204 622		70 696	
Opération d'ordre	0			
Déficit reporté	14 624		29 836	
Total définitif (avec report)	219 246	36 517	100 532	121 989

Les opérations d'investissements 2018 ont un total de 204 622 € de mandats émis ce qui est assez conséquent pour notre commune mais nécessaire au vu de nos objectifs de modernisation.

On retrouve ainsi la réhabilitation du bourg (1er tranche 156 396 €), les réfections régulières de la voirie (14 866 €), la rénovation des équipements communaux (logements communaux, stade et autres modernisations voulues par la règlementation comme le PLU et l'adressage).

Au 31 décembre 2018, il reste 36 517 € à payer (Restes à réaliser) (fin de la 1ertranche du bourg, du PLU, de l'adressage et le démarrage des études de la restauration de l'église).

Recettes

2018	2017

Recettes d'investissement				
Commune	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subvention d'investissement				
- Réhabilitation Bourg, place de l'église	94 979	26 222	11 698	43 686
- Elargissement mairie			3 338	
- Voirie	4 956		4 132	
- Aménagement Poste			1 471	
- Adressage		5 128		
- Logements communaux		2 024		
- Armoire sécurité		321		
Total recettes d'équipement	99 935	33 695	21 923	43 686
FCTVA (Fonds de compensation TVA)	7 658		10 461	
Dépôts et cautionnement et taxes	218		450	
Immobilisations financières	420		1 979	
Excédent de fonctionnement reporté	92 927		47 421	
Total recettes financières	101 223		60 311	
Total recettes réelles	201 158		82 234	
Total opérations d'ordre	4 704		3 673	
Total recettes d'investissement	205 862	33 695	85 907	43 686

Le total des recettes réelles (encaissées) s'élève à 201 158 €. Elles sont apportées par nos partenaires (Etat, Conseil général, communauté de communes). Pour cette année 2018, il s'agit de la réhabilitation du bourg (1^{er} tranche 94 979 €), et de la réfection de la voirie (4 956 €).

Il faut souligner la contribution de la commune pour 92 927 € (réserve des années précédentes).

Au 31 décembre, il restait à encaisser 33 695 € de « restes à réaliser » que l'on retrouvera en 2019.

Le solde de cette section investissement est ainsi déficitaire de 13 384 € (205 862 – 219 246) tout en sachant que le résultat total de la section fonctionnement était suffisant pour combler ce déficit.

En ajoutant les résultats des sections de fonctionnement (188 855 €) et d'investissement (-13 384 €) on obtient le montant de la nouvelle réserve financière pour 2019 ou **Fonds de roulement de l'année 2018 soit 175 471** € (130 057 + 45 414). Ce montant est en baisse de 41 723 € du fait des forts investissements et du tassement du résultat de fonctionnement, mais son niveau devrait permettre en 2019 la poursuite de nos objectifs de modernisation.

Budget du service de l'eau potable et assainissement

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

Eau potable et assainissement	2018	2017	Variation
Charges à caractère général	24 622	30 015	-5 393
Charges de personnel	17 000	17 000	0
Intérêts des emprunts	3 898	4 288	-390
Charge exceptionnelle	134		134
Dépenses réelles d'exploitation	45 654	51 303	-5 649
Dotations aux amortissements	23 214	25 131	-1 917
Total dépenses d'exploitation	68 868	76 434	-7 566
Ventes eau et redevance	66 758	62 144	4 614
Autres produits		815	-815
Recettes réelles d'exploitation	66 758	62 959	3 799
Opération d'ordre	7 240	7 240	0
Total recettes d'exploitation	73 998	70 199	3 799
Excédent exercice (réel)	5 130	-6 235	11 365
	<u> </u>	·	
Excédents reportés	7 105	13 340	-6 235
Total définitif (avec report)	12 235	7 105	5 130

Le résultat réel de la section d'exploitation (opérations courantes) est redevenu positif à 5 130 €, il est en augmentation significative par rapport à 2017.

Si on ajoute les réserves des années précédentes le résultat définitif d'exploitation s'élève à 12 235 €. Il dépend essentiellement des charges à caractère général et des ventes d'eau et redevances.

Les dépenses ont baissé par rapport à 2017 en particulier les charges à caractère général (achats de fournitures, entretien en particulier). Les intérêts des emprunts concernant la rénovation du château d'eau et de la station de reprise sont stables à 3 898 €. La charge d'amortissement n'est pas une dépense effective, elle enregistre la perte de valeur annuelle des biens qu'il faudra remplacer.

Les recettes constituées exclusivement par les ventes d'eau et redevance (66 758 €) augmentent 6 %.

2 Section d'investissement

Dépenses

	2018		2017	7
Dépenses d'investissement Eau	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Assainissement toilettes du bourg			16 270	
Installations en cours et matériel	640			25 000
Total opérations	640		16 270	25 000
Remboursement des emprunts	10 784		10 395	
Total dépenses financières	10 784		10 395	
Total dépenses réelles	11 424		26 665	
Opérations d'ordre	7 240		7 240	
Total dépenses d'investissement	18 664		33 905	

Cette année 2018, il n'y a pas eu d'investissement à proprement parlé. Le capital des emprunts liés à la rénovation des équipements a été naturellement remboursé.

Recettes

	20	2018		17
Recettes d'investissement Eau	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subventions d'investissement				
FCTVA et autres recettes				
Installations en cours - Captages			815	
Total recettes réelles				
Opérations d'ordre	23 214		25 131	
Total recettes d'investissement	23 214		25 946	
Excédent d'investissement	56 409		65 183	
reporté				
Total recettes d'investissement	79 623		91 129	

Les recettes sont essentiellement des reports des années précédentes.

Le solde de cette section d'investissement se monte à $60\,959 \in (79\,623 - 18\,664)$ auquel on ajoute les $12\,235 \in$ de la section d'exploitation pour obtenir le **Fonds de roulement à 73 194** \in . Ce montant en augmentation est naturellement essentiel pour accompagner financièrement les prochains travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Budget du lotissement

Depuis le passage de la communauté de communes des 3 A (dissoute) à la communauté de commune du Pays d'Uzerche, notre commune doit prendre à son compte toutes les charges afférentes au lotissement. Comme seul un lot sur huit a été vendu, le poids du remboursement des emprunts par la commune pour l'aménagement initial du lotissement est lourd malgré le remboursement de $45\ 000\ \mbox{\ensuremath{\oomega}{\ensuremath{\oome$

Budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Fêtes et cérémonies	1 776	Excédent 2017 reporté	1 779	

On observe un quasi équilibre entre les dépenses et les recettes. 3 € seront reportés sur 2019.

Marcel DANDALEIX

ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES:

Louis DJEBELTABOURT

De Christophe DJEBELTABOURT et de Lisa DE BONA

Le 11 juin 2019 les Fombiardes

Mya, Bernadette, Alida LOUSTAUD LACHAUX

de Jean-Baptiste LOUSTAUD et de Marjolaine LACHAUX

Le 10 septembre 2019 Le Roulet

Maël GUILLARD

de Florian GUILLARD et de Karine LEYMARIE

Le 18 octobre 2019 les Fouillades

MARIAGES:

M. Adrien MORGADO et Mme Marie-Ange RAINHO RAMOS

Le 20 juillet Masmalet

M. François Xavier Christophe SERMADIRAS et Mme Virginie Elisabeth SEGERAL

Le 10 août Route du Puymirol

M. Anthony GLOUTON et Priscilla, Antoinette, Bertil MAILLARD

Le 20 septembre Perpezac le Noir

DECES:

Claude Gauthier, La Pierre Blanche, le 28 janvier à La Pierre Blanche Orgnac-sur-Vézère

Jean-Claude BOUTOT, Lagrange, le 13 février à Brive-la-Gaillarde

Alphonsine, Clémence LOUBRIAT, Née DUMAS, Freyssingeas, le 6 mai à Brive-la-Gaillarde

Michel, Noël DELORY, Vaynas, le 10 octobre à Brive-la-Gaillarde

Wennedy BESSING

de Alekseï KULMIZEV et de Béatrice BESSING

Le 14 août 2019 le Bourg

Olga, Louise DUTHEIL

de Clément DUTHEIL et de Margot AUDRERIE

Le 10 octobre 2019 le Monteil





LA VIE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2019 le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni deux fois : le 14 mars et le 4 novembre.

Le C.C.A.S. a répondu à la demande d'une famille en difficulté et a participé au financement et au montage du dossier avec l'assistante sociale du Département pour régler des factures d'énergie impayées.

Encore cette année les membres du C.C.A.S. se sont rendus chez les personnes de plus de 70 ans : en mai/juin pour la distribution de la traditionnelle « fleur » pour la fête des mères (et des pères !) et plus récemment pour apporter l'invitation au repas de fin d'année qui s'est déroulée le samedi 14 décembre à la salle « Paul Comby » aux Fombiardes.

Les colis pour les personnes qui n'ont pas pu assister au repas ont été distribués avant Noël comme d'habitude ; visite a été rendue aussi aux personnes résidentes en maison de retraite à Objat et Vigeois.

Ces visites sont l'occasion de rencontrer des personnes parfois bien seules, d'échanger et de passer un moment à leur écoute.

Milena LOUBRIAT





TARIFS COMMUNAUX 2020

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

Particuliers habitants de la Commune :

- salle seule 100 €

- salle + cuisine + four électrique...... 160 €

Particuliers extérieurs à la Commune :

- salle seule 160 €

- salle + cuisine + four électrique 210 €

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,

Réunions diverses en semaine gratuit

Associations communales gratuit

Service de l'Eau:

Tarif du m³ d'eau1 € 20

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

Ce forfait comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2018 des matériaux majorés des heures de main d'œuvre des agents et/ou de l'entreprise qui interviendra

Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2019 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg:

Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2018 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m² pour emplacement cavurne : 70 €

3 m² : 100 € 00

6 m² : 180 € 00

Case du columbarium : 600 € avec une concession de 50 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

Au titre des trois communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources, sous l'égide du PETR, un dispositif mobile de recueil des donnés permettant de formuler une demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité et de passeports est à votre disposition sur 8 communes du territoire.

Ce dispositif, en sus des appareils fixes permanents installés à UZERCHE, OBJAT et TREIGNAC, sera présent à Saint Ybard, Saint Sornin Lavolps, Orgnac sur Vézère, Vigeois, Salon la Tour, Condat sur Ganaveix, Chamberet et Lubersac.

Les personnels communaux de ces 8 communes ont été formés à l'utilisation de ce dispositif et ont ainsi reçu une habilitation pour accueillir le public aux jours et horaires suivants :

ORGNAC SUR VEZERE: 1er lundi du mois, 9H30-12H30

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de la mairie au 05.55.98.94.01

Saint Sornin Lavolps: 1er mardi du mois, 9h-12h /14h-17h

Lubersac: 1er mercredi du mois, 9h-12h /14h-17h

Vigeois: 1er jeudi du mois, 9h-12h

Saint Ybard : 1^{er} jeudi du mois, 14h-17h Salon la tour : 1^{er} vendredi du mois, 9h-12h

Condat sur Ganaveix: 1er vendredi du mois, 14h-17h

Chamberet: 2ème lundi du mois, 9h-12h.



Règle d'urbanisme à respecter :

Vous envisagez d'entreprendre des travaux d'aménagement extérieur de construction ou toute autre réalisations....

Une déclaration préalable de travaux s'impose.

Explications:

Alors que pour certains travaux de grande importance obtenir un permis de construire est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis.

Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une déclaration de travaux. Cela concerne toute création d'une surface de plancher inférieure à 20 m² (au-delà de celle-ci demande d'un permis de construire).

Une déclaration préalable aux travaux est un document qui permet à l'administration de vérifier que ces travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Cette déclaration est obligatoire pour les réalisations de faible importance comme la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, l'extension, la modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, construction d'une piscine, aménagement d'une véranda, voie édifier une clôture entre-autre.

Pour réaliser une déclaration préalable aux travaux, vous devez vous rendre en mairie et remplir le formulaire CERFA selon le type de travaux concernés.

Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivants l'autorisation.

Un défibrillateur automatique est à votre disposition devant la mairie

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser

l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique ou « défibrillation ».



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 8 h 00 - 12 h 30

Jeudi 8 h 00 – 12 h 30 – 13 h 30 – 17 h00

Tél: 05.55.98.94.01 Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet: www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardes : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis après-midi sur Rendez-vous

Maison de la solidarité départementale :

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au 05.19.07.83.70

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme Fulminet Mélanie

Compteurs d'eau:

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

Secours catholique:

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton. (Président M. FANTI Jean-Claude 05.55.98.92.14)

Jours et horaires d'ouverture :

- le $2^{\grave{e}me}$ et $4^{\grave{e}me}$ mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

8 février : Moules frites organisé par le Club Athlétique Orgnacois

7 mars : Concours de belote à la maison de la chasse avec de nombreux lots de valeur

14 mars : Loto organisé par le Club Athlétique Orgnacois à la salle polyvalente « Paul Comby »

24 mars : Repas de chasse, organisé par la société de chasse « Orgnac

Propriétaires » à la salle polyvalente

4 avril : Repas spectacle organisée par le comité des fêtes

1^{er}mai : Traditionnel repas, avec casse-croute le matin, organisé par la Société

de Chasse Communale à la « La Maison de la Chasse »

08 mai : Repas des anciens combattants à la salle polyvalente

27 juin : Feu de la Saint Jean

4 et 5 juillet : Fête annuelle de la Saint-Martial

7 août : Soirée conviviale et musicale organisée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-

Martial d'ORGNAC/VEZERE avec Appassiona Trio

6 septembre : Vide-greniers et repas dans le Bourg organisé par Familles Rurales et le

Comité des Fêtes

18 octobre : Concours de soupe et journée d'Auteurs

19 décembre : Noël des enfants

31 décembre : Réveillon de la Société de Chasse Communale à la salle

polyvalente des Fombiardes

et une fois/mois : Atelier cuisine organisé par Familles Rurales

•

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES 2019



6 décembre : Téléthon

11 novembre : Cérémonie au

monument

21 décembre : Noël des enfants

comité des fêtes

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale poursuit son activité grâce à la contribution des bénévoles qui assurent les permanences à tour de rôle :



Lundi de 14h30 à 16h30 Mercredi de 15h à 17h les semaines impaires Samedi de 10h à 12h les semaines paires

Les livres en dépôt de la Bibliothèque Départementale de Tulle ont été renouvelés 3 fois : le 21 janvier et le 1^{er} octobre le Bibliobus nous a rendu visite et le 24 mai quelques bénévoles ont fait le déplacement à Tulle au siège de la BDP.

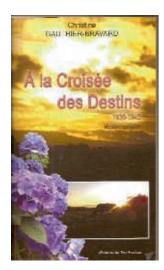
Le fond propre de la bibliothèque s'est enrichi de plusieurs livres, soit achetés par la municipalité, soit donnés par des particuliers.

L'atelier d'initiation à l'informatique continue son activité tous les vendredis à 14h.

Les ordinateurs sont à la disposition du public pour se connecter à internet pour les différentes démarches administratives.

Marcel Villeneuve nous a fait don de son dernier ouvrage écrit en patois avec le soutien du club de langue occitane de Brive. Des petites histoires bien drôles parfois ; pour les non-initiés une traduction en français permet de goûter toute la saveur de ces témoignages de « l'ancien temps ».

N'hésitez donc pas à venir à la bibliothèque emprunter les ouvrages en dépôt et ceux du fond propre de la mairie. Bonne lecture à toutes et à tous.



Notre concitoyenne Christine GAUTHIER-BRAVARD était à la Foire du livre de Brive en novembre dernier où elle présentait une version revisitée de son ouvrage « A la Croisée des Destins ».



Préparez vos aiguilles pour réaliser « Mes copains cousus main » en suivant les instructions de Cécile Pouget.

Milena LOUBRIAT

LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX 2019

RENOVATION DE L'EGLISE:

L'Avant-projet du maître d'œuvre Luc JOUDINAUD (Architecte du patrimoine) datant de fin 2016 fait état de trois tranches de travaux :

- Maçonnerie, charpente et toiture clocher et nef, eaux pluviales côté Nord

Devis: 181 000 euros HT

- Toiture chapelle Nord et Sud: Devis: 135 000 euros HT

- Intérieur (électricité chauffage) : Devis : 179 000 euros HT

Aujourd'hui, seule la 1ére tranche de travaux évaluée à 181 000 euros HT est en cours de réalisation.

Les entreprises retenues et opérationnelles sont :

- Ets BLANCHON pour la charpente et couverture

- Les COMPAGNONS REUNIS pour la maçonnerie

Cette première tranche bénéficie de subventions à hauteur de :

- Conseil Départemental : 117 650 euros (65 %)

- Etat: 27 150 euros (15 %)

- les 20 % autres sont assumés :

- par la commune (10 %)

- L'Association des Amis de l'Eglise St Martial et autres partenaires





























VOIRIE:

Fauchage, débroussaillage des routes :

Travaux confiés à l'entreprise de travaux agricoles : Monsieur BUFFIERE

Trois passages annuels:

1er passage : banquettes et tournants : coût : 600 euros HT

2ème passage : banquettes plus talus : coût : 1480 euros HT

3^{ème} passage : débroussaillage complet : coût : 2115 euros HT

Ce dernier passage est réalisé en Décembre.

Coût total de cette prestation : 4195 euros HT

REFECTION DES CHAUSSEES:

Travaux confiés à l'entreprise Jean Marie FREYSSINET domiciliée à Objat.

Un tableau prévisionnel avait été établi, mais faute de temps auquel se sont ajoutées des journées exceptionnellement pluvieuses, ces travaux n'ont pas pu être réalisés, donc reportés au printemps 2020, mais budgétés pour 2019.

Prévisionnel réalisé :

Au Poujol, accès de Monsieur Nicolas RAYNAL : mise en œuvre de 0/10 de calcaire dur en épaisseur de 0,10

mm: surface: 140 m²

Coût de cette prestation: 1750 euros HT



Prévisionnel non réalisé :

Route de Masmalet : reprofilage avec point à temps

Coût: 10642 euros HT

Route de Theillet : reprofilage avec point à temps :

Coût: 2939 euros HT

Route du Puymirol (descente des Fombiardes) reprise du bitume.

Coût: 1177 euros HT

Route des sources (captage) couche d'accrochage et revêtement bicouche.

Coût: 2691 euros

CURAGE DES FOSSES:

Prestation confiée à Monsieur Yves GLOUTON.

Longueur de fossés nettoyés : 600 ml avec distances morcelées,

Coût à charge de la commune : 930 euros

MAIRIE:

ISOLATION DES CAVES : surface de 60 m2

Réalisation effectuée par ISO-INTER, entreprise spécialisée dans ce domaine.

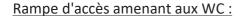
Coût de la prestation, reste à charge de la commune :



STADE, VESTIAIRES, CLUB-HOUSSE CAO:

Aménagement des W C avec mise aux normes au titre de l'accessibilité :

Travaux réalisés en régie :





Emplacement déterminé des containers à ordures :



ADRESSAGE:

POSE de PLAQUES NUMEROTEES à chaque bâtiment communal :

Salle Paul COMBY

Stade, club-housse CAO

Mairie

Salle d'activités (ancienne forge)

Cimetière





POSE de PLAQUES sur poteaux métalliques indiquant Rue, Route ou Nom du village.





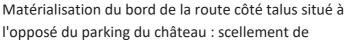


VILLAGE de COMBORN:



Renforcement de Piles maçonnées délimitant la chaussée :







poteaux bois type rondins avec deux lisses horizontales. But recherché : sécuriser ce bas-côté devenu dangereux pour tout véhicule circulant sur cette chaussée.

TRAVAUX d'ELECTRIFICATION et de TELECOMMUNICATION au sein du Bourg d'ORGNAC :

ENFOUISSEMENT DES LIGNES.

Le suivi est assuré par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze : Secteur Intercommunal d'Electrification d'Orgnac.

Le bureau d'Etude responsable du projet est SOCAMA Ingénierie.

Zones concernées dans le bourg :

Entrée Sud: à charge pour la commune:

Réseau Télécommunication: 1500 euros

Réseau Eclairage public : 4000 euros





Les Champs d'Orgnac : à charge pour la commune :

Réseau Télécommunication : 2640 euros

Réseau Eclairage public : 1200 euros





Rappel:

Ces travaux budgétés en 2019 ne seront réalisés qu'au printemps 2020, l'Entreprise CONTANT responsable du chantier s'excuse de ce désagrément auprès de la mairie.

AUTRES:

A tous ces travaux s'ajoutent, comme chaque année, ceux de taille, tonte, fauchage, débroussaillage, suivi de clôtures sur :

Nos routes, chemins, stations de pompage, lotissement du Poteau, cimetière, stade, abords de la salle polyvalente "Paul Comby", abords Mairie...

Ne pas négliger et veiller au bon fonctionnement de la station de relevage du bourg, à l'entretien permanent de la station d'épuration ...et au parfait entretien de notre Château d'eau alimenté par nos stations de pompage vérifiées régulièrement (désinfection et relevés hebdomadaires)

Notre réseau d'eau mobilise, pour son suivi, une grande partie du temps de travail de notre agent spécialisé compte tenu des fuites et autre rupture de canalisation demandant une intervention rapide et efficace.

Nos agents veillent à l'entretien régulier de nos bâtiments communaux.









Station d'épuration

ACHAT d'un VEHICULE UTILITAIRE :

Marque RENAULT Kangoo Express avec crochet d'attelage et galerie :

Coût: HT 8374.29 €

Véhicule d'occasion fourni par RENAULT Objat avec reprise du Jumpy Citroën.

ACHAT d'un POSTE à SOUDER :

Marque:

Fourni par les Ets BORDAS d'Objat

Coût: HT 523 €





AMENAGEMENT DU BOURG: suite

La deuxième tranche des travaux concerne la mise en valeur et la rénovation du Parvis de l'Eglise : dossier suivi par Monsieur LEHUGER architecte paysagiste.

Elle est la suite logique et programmée de l'étude complète de l'aménagement du Bourg, cette dernière comprend 4 tranches de travaux décrites dans le projet global. (Réf. Bulletin municipal Décembre 2018)

Le montant de l'opération s'élève à 94 505 euros HT avec les subventions de l'état via la Dotation de Soutien à l'Investissement Publi Local (DSIL) et du Conseil Départemental 19.

A l'origine le projet devait démarrer en Avril / Mai et se terminer en Septembre / Octobre 2019.

Des fouilles archéologiques viennent retarder le démarrage des travaux, celles-ci, devraient avoir lieu en Février 2020, et de fait perturber passablement le calendrier prévu initialement.

L'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) doit définir la zone des fouilles, une liste de trois entreprises habilitées à fouiller a été communiqué à la mairie.

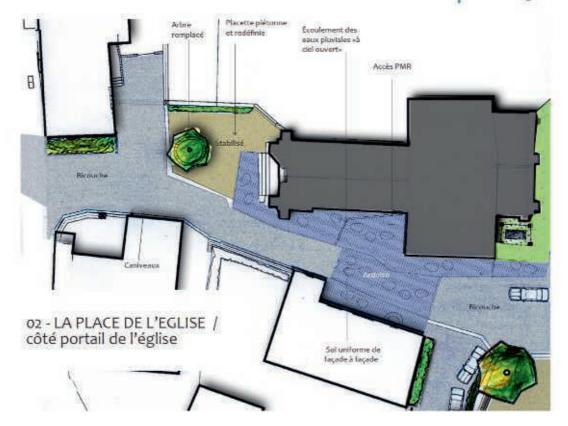






Tracé des réseaux pour les fouilles archéologiques

Diace de l'église côté portail



EXPRESSION LIBRE

MIEUX CONNAÎTRE L'ABEILLE

Depuis l'antiquité, l'ABEILLE n'a cessé de fasciner l'homme.

Dans le monde, on compte aujourd'hui neuf espèces d'abeilles domestiques parmi lesquelles **l'APIS Melliféra**, la plus répandue et la plus intéressante pour l'apiculture.

L'ABEILLE dans la classification des Insectes :

Les insectes sont caractérisés par la présence de trois paires de pattes, généralement deux paires d'ailes et une respiration trachéenne. On les rencontre dans tous les milieux autres que marins.

Chez les insectes, l'ordre des <u>Hyménoptères</u> comprend plus de cent mille espèces, on trouve dans cet ordre les Abeilles du genre APIS.

<u>Caractéristiques des HYMENOPTÈRES :</u>

- une métamorphose complète,
- des **ailes membraneuses** avec des nervations formant des dessins au maximum seize unités dans l'aile supérieure,
- un métathorax soudé au premier segment abdominal,

et chez l'ABEILLE, on note:

- deux paires d'ailes membraneuses couplées par des crochets
- des pièces buccales de type broyeur / lécheur
- un aspect très différent des individus des deux sexes
- un cerveau bien développé
- une parthénogénèse (reproduction) sans mâle.

La GUÊPE, cousine de l'ABEILLE :

Les guêpes se distinguent des Abeilles par la position des ailes antérieures qui se replient au repos dans le sens de la longueur sans se séparer des ailes postérieures. Elles sont reconnaissables par leur couleur noire et jaune, dont les tâches sont caractéristiques de l'espèce.

Les différences entre GUÊPES et ABEILLES :

- les nids des guêpes sont faits d'une sorte de papier élaboré avec des fibres végétales récoltées et mélangées à de la salive, les cellules des rayons sont orientées vers le bas.
- la division du travail et les systèmes de communication sont plus développés chez les abeilles.
- les populations d'Abeilles sont pérennes (elles passent l'hiver dans la colonie d'origine à l'inverse de guêpes)

- contrairement aux Abeilles, les guêpes possèdent une aiguillon lisse qui leur permet de piquer plusieurs fois leur cible sans y perdre la vie.
- bien qu'on la voie prélever du nectar, la guêpe est surtout carnivore, elle ne produit pas de miel et ne fait pas de provision pour l'hiver à la différence de l'Abeille consommatrice de pollen et de miel qu'elle produit.



Guêpe



Abeille

LE CORPS DE L'ABEILLE :

Bien que l'on puisse quelquefois la confondre avec quelques Abeilles solitaires, l'Abeille domestique a une morphologie bien à part des autres insectes avec des différences marquées entre les trois castes (groupe d'Abeilles spécialisés dans une fonction) : la Reine, l'Ouvrière, le Mâle.

Le Corps:

La cuticule entoure le corps de l'Abeille, cette membrane externe de chitine dure est recouverte de poils et forme un exosquelette en trois parties :

- la <u>Tête</u>, est une capsule ovoïde qui extérieurement possède 2 yeux composés et trois ocelles, deux antennes et les pièces buccales. Elle porte les principaux organes des sens et renferme un cerveau d'un volume important ainsi que les glandes hypopharyngiennes, labiales et mandibulaires.
- <u>le Thorax</u> situé entre la tête et l'abdomen, il est constitué de trois segments communs à tous les insectes plus une extension du premier segment spécifique aux hyménoptères. Il porte les éléments moteurs de l'abeille : deux paires d'ailes membraneuses et trois paires de pattes.
- <u>- l'Abdomen</u> comprend sept segments reliés entre eux, la taille de l'abdomen peut varier grâce à un système musculaire permettant l'extension ou le repli de la membrane, le dernier segment s'ouvre vers l'appareil vulnérant (venin), l'appareil reproducteur et le rectum.

Le Système CIRCULATOIRE :

Le système circulatoire de l'abeille permet le transport des différents éléments nécessaires aux cellules dans toutes les parties du corps de l'insecte, les échanges gazeux sont réalisés plus spécifiquement par le système respiratoire qui amène directement l'air aux cellules.

Le Système NERVEUX :

Le système nerveux de l'abeille est extrêmement complexe, il est le siège de l'intégration des signaux des cinq

sens qui proviennent des différents récepteurs sensoriels en particulier des antennes, des yeux et de la langue.

Le Système RESPIRATOIRE :

Le système respiratoire de l'abeille doit assurer les échanges gazeux : apporter l'oxygène jusqu'au niveau cellulaire et expulser le gaz carbonique de l'organisme. L'appareil respiratoire est constitué d'un réseau de sacs aériens et de trachées qui sont l'équivalent de nos poumons et qui apportent l'air directement aux cellules et tissus.

Le Système DIGESTIF:

Le système digestif permet à l'Abeille d'utiliser les éléments nutritifs qu'elle ingère : le miel, le nectar et le pollen. Chez l'ouvrière, le jabot, organe de stockage des liquides et de transit de la nourriture, joue un rôle particulièrement important.

L'ALIMENTATION:

Les abeilles se nourrissent principalement de miel élaboré à partir du nectar ou du miellat, de pollen qu'elles récoltent dans les fleurs et d'eau. Le miel constitue l'aliment énergétique, le pollen l'aliment protéinique et lipidique.

- Les glandes annexes au système digestif :
- Les glandes salivaires sont constituées des glandes labiales de la tête et du thorax
- La **glande hypopharyngienne** de la jeune ouvrière est à l'origine d'une partie de la gelée royale donnée aux larves.
 - Les glandes mandibulaires situées dans la tête juste derrière les mandibules.

DES SENS DEVELOPPÉS:

La diversité et la complexité des tâches réalisées par l'Abeille supposent un équipement sensoriel riche qui puisse lui permettre d'apprécier son environnement et de réguler le microclimat de la colonie.

Comme les animaux supérieurs, l'abeille utilise les cinq sens : le toucher l'odorat, la gustation, la vision et l'ouïe.

- l'Odorat :

Le langage chimique est un vecteur essentiel de communication chez les abeilles. Elles détectent de nombreuses odeurs dans la ruche et à l'extérieur, en particulier celles produites par un ennemi de la colonie ou celles émises par les fleurs lors du butinage.

- La Vue:

Bien que fondé sur les mêmes principes que ceux de l'homme, le système visuel de l'Abeille est adapté au monde de déplacement et d'alimentation de l'Abeille adulte. Celle- ci est doté de 2 types d'yeux : deux yeux composés ou à facettes situés de chaque côté de la tête et de trois ocelles, yeux simples placés en triangle sur

le haut de la tête.

- Le Toucher :

Le sens du toucher est assez comparable à celui de l'homme, l'antenne de l'abeille peut être comparée à la main de l'homme, mais de nombreux récepteurs sensoriels équivalents à nos poils sont aussi disposés sur le corps de l'Abeille pour lui permettre de percevoir son environnement physique.

- Le Goût:

Grace à différents récepteurs gustatifs, l'abeille reconnaît les types de sucres dans une substance à ingérer et sait en apprécier la concentration. C'est grâce à ce goût développé qu'elle sélectionne les plantes dont elle va butiner le Nectar.

- L'Ouïe:

Les abeilles sont non seulement très sensibles aux sons de l'extérieur, mais aussi à ceux qu'elles produisent. Elles utilisent en particulier ces derniers pour communiquer entre elles à l'intérieur de la ruche.

- Le Vol de l'abeille :

Contrairement aux fourmis et aux termites, les Abeilles ont évolué pour se nourrir vers une stratégie de récolte de pollen et de nectar, ce qui nécessite un moyen d'accès aux fleurs. Pour aller butiner, les abeilles utilisent un système de vol puissant qui est assuré par deux robustes paires d'ailes mues par de puissants muscles thoraciques.

La vitesse moyenne du vol des ouvrières se situe entre 25 et 30 Km/heure.

Une butineuse fait en moyenne 10 à 15 voyages par jour.

Les ouvrières peuvent totaliser 800 Km de vol dans une vie, selon la configuration du paysage agricole français, en moyenne les **Abeilles butinent dans un rayon compris entre 1100 et 1500 mètres.**

- L'Orientation :

L'orientation des abeilles fascine encore nombre de scientifiques. L'orientation de la butineuse vers une source de nourriture puis le retour à l'endroit exact de la ruche implique la coordination de plusieurs types de signaux complexes, visuels, magnétiques et olfactifs.

- Le Langage des abeilles :

Chez les insectes sociaux, la communication très développée entre les différents individus permet d'harmoniser les comportements. Elle est reliée chez les Abeilles à des comportements comme l'identification, les soins ou la danse des butineuses qui renseigne les congénères sur le lieu exact de récolte. Elles communiquent ente elles en coordonnant plusieurs types de signaux : tactiles, chimiques et vibratoires.

La VIE SOCIALE de l'ABEILLE :

Une colonie d'abeilles est formée de trois castes : Reine, Ouvrières, Mâles à la morphologie et aux rôles distincts, les tâches indispensables au développement de la colonie sont si diverses qu'elles nécessitent une organisation stricte pout être accomplies au bon moment et par un nombre optimal d'ouvrières.

- les <u>Abeilles d'été</u> naissent au printemps et au cours de l'été, leur vie est courte, environ 3 semaines et elles sont très actives.
 - les Abeilles d'hiver naissent à l'automne ou au début de l'hiver et peuvent vivre tout l'hiver, voir 6 mois.

La Reine:

Sa morphologie adaptée à la reproduction la différencie des ouvrières et du mâle ce qui facilite son repérage par l'apiculteur. Ses deux principales fonctions consistent à pondre des œufs et à réguler par des phénomènes les activités de la colonie. La morphologie de la Reine se caractérise par un abdomen très développé, un thorax plus volumineux que celui de l'Ouvrière, une langue de taille réduite. L'apparence de la Reine varie en fonction de son âge. Une jeune Reine vierge est souvent difficile à reconnaitre tant elle ressemble aux Ouvrières. Lorsqu'elle commence à pondre, la jeune Reine est plus tranquille, elle se déplace moins rapidement sur les cadres. A mesure qu'elle vieillit, la Reine perd de sa pilosité et l'extrémité de ses ailes s'abime à cause des frottements répétés dans la colonie.

Le Faux Bourdon:

Appelé Faux Bourdon pour sa ressemblance avec le Bourdon, le mâle de l'Abeille n'est présent que lorsque les ressources de la colonie sont bonnes. On ne lui reconnaît qu'un rôle de reproducteur et son attitude de vol au-dessus de 10 mètres en fait un animal discret. La fonction connue des mâles est de féconder la Reine. Ils sont présents dans la colonie au printemps et à l'automne, on les trouve en plus grande quantité en Juin au moment des essaimages. A la fin de cette période les Ouvrières cessent de les nourrirent et commencent à les chasser, elles peuvent les tuer d'une piqure. La morphologie du Faux Bourdon se caractérise par un corps plus trapu et de taille plus grande que l'Ouvrière, le mâle ne possède pas de dard.

L'Ouvrière:

Femelle à appareil génital atrophié, l'Ouvrière possède de grandes capacités d'adaptation physiologique et comportementale ainsi que des organes très spécialisés, la langue très développée de l'Ouvrière permet la récolte du nectar, et ses pattes arrière celles du pollen et du propolis. Son appareil vulnérant sert à la défense de la colonie et ses plaques arrière produisent la cire pour construire les alvéoles. Ces mêmes Ouvrières se définissent en fonction de leur rôle et sont capables d'effectuer les différentes tâches nécessaires à la colonie.

La Nettoyeuse :

Ce sont généralement les très jeunes Abeilles qui préparent les cellules pour la ponte de la Reine. Des Ouvrières plus âgées s'occupent de l'évacuation des débris et des cadavres de la colonie, assurent ainsi un état sanitaire optimal.

La Nourrice :

Les Ouvrières nourrices assument les différents soins indispensables au développement du couvain. En particulier, elles produisent la nourriture nécessaire aux larves et la distribue sélectivement en fonction de leur âge et de leur caste.

L'Architecte et la Maçonne :

Les travaux de construction réalisés par les Abeilles à l'intérieur de la ruche sont de deux types. Les alvéoles sont élaborées par un groupe d'Ouvrières et les réparations ultérieures, modifications et operculations de

cellules constituent des activités individuelles.

La Manutentionnaire :

Lorsque la butineuse revient à la ruche avec son fardeau, elle cherche à s'en décharger pour repartir butiner. Ce sont les Ouvrières manutentionnaires dont l'âge moyen se situe vers 15 jours qui vont gérer le devenir du butin en particulier le miel et le pollen. Les Butineuses prélèvent la propolis avec leurs mandibules et la transportent sur leurs pattes postérieures comme elles le font pour le pollen. Dans une ruche, elles en sont déchargées par les receveuses qui peuvent être des Ouvrières spécialisées (les maçonnes) ou les manutentionnaires.

La Ventileuse :

Les Abeilles pratiquent la ventilation pour gérer le microclimat de la colonie en particulier la température. Elles utilisent aussi cette technique pendant l'essaimage lors du rappel qui sert à regrouper les Abeilles.

La Gardienne:

Les gardiennes assurent un rôle fondamental de défense en vérifiant que les Abeilles qui entrent dans la ruche font bien partie de la colonie, elles évitent le pillage de leurs réserves, elles ont aussi pour mission de prévenir les soldats de tout danger ou ennemi de la colonie.

La Butineuse:

Le comportement du butinage est développé par les Abeilles les plus âgées et vise à récolter les éléments nutritifs nécessaires à la colonie : nectar, pollen et eau ainsi que la propolis utilisée dans la construction du nid. En moyenne une Butineuse effectue une dizaine de voyages par jour mais peut en faire plus d'une centaine selon la proximité des fleurs et la facilité de récolte. Dans de bonnes conditions lorsqu'une espèce végétale produit du nectar en quantité, une colonie peut en récolter jusqu'à 5 Kg par jour.



Paul FREYSSINET





REGLES DE VOISINAGE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

LA DIVAGATION DES CHIENS





Notre commune se situe dans un territoire où la nature est à l'honneur et propice à des activités de plein air tel le vélo et la randonnée. Beaucoup de personnes s'adonnent à ces loisirs et elles sont les bienvenues pour profiter du cadre et de la tranquillité qu'elles y trouvent. Malheureusement, parfois, elles sont confrontées à des désagréments dus à la rencontre sur leur trajet de nos amis les chiens qui peuvent avoir des réactions désagréables. Plusieurs d'entre elles se privent donc de passer à certains endroits du fait de la présence de chiens sur la voie publique ou sur les chemins de randonnée. N'oublions pas que parmi ces randonneurs à pied ou à vélo il y a aussi des enfants qui peuvent être traumatisés par ces rencontres ... intempestives.

Il serait bon donc que chaque propriétaire assure la surveillance de son ou ses chiens pour permettre la libre circulation de tout le monde sans que des « accidents » se produisent, accidents que parfois peuvent avoir des conséquences sérieuses (morsures, chutes, dégâts matériels...)

Selon le code civil et son article 1243, « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Si nous nous référons à l'article, juridiquement le propriétaire du chien ou bien son gardien en est responsable quelle que soit la situation.

La responsabilité du propriétaire du chien engendre le fait qu'en cas de dommages type morsure ou agression, le propriétaire devra rembourser les dommages causés par son chien.

La notion d'animal errant ou en état de divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est, par ailleurs, en état de divagation tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Pour rappel il existe un arrêté du maire datant du 7 août 2014 qui règlemente la circulation et la divagation des chiens que vous trouverez à la fin de cet article.

S'agissant d'animaux errants ou en divagation, parmi les obligations mises à la charge de la commune, il y a le fait de disposer d'une fourrière communale ou intercommunale. Orgnac fait appel au service vétérinaire d'Uzerche où les animaux sont conduits et gardés 8 jours en attendant de trouver le propriétaire. Les frais engendrés sont à la charge de la commune si le propriétaire n'est pas retrouvé.

...ET LEURS ABOIEMENTS



Toujours au sujet de nos amis les chiens, s'ils ne divaguent pas, ils peuvent parfois causer de sérieux troubles de voisinage en aboyant de façon prolongée et répétée.

Attention, **un chien a le droit d'aboyer**, c'est un comportement normal lié à l'animal. Il est alors attendu une certaine tolérance de la part du voisinage. Mais c'est la nature de l'<u>aboiement du chien</u> qui peut être sanctionné par la loi.

Il se peut que le propriétaire n'ait pas connaissance de ce trouble parce qu'il arrive que les chiens aboient justement en l'absence de leurs maîtres.

Pour la bonne entente entre voisins, la première chose à faire est d'alerter le propriétaire concerné et essayer de trouver une solution amiable afin d'éviter des conflits préjudiciables à tout le monde avant d'alerter les autorités.

Conformément au code de la santé publique (article R1336-6 et suivants), les bruits domestiques ne doivent pas être de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par l'une des caractéristiques suivantes : la durée ou la répétition ou l'intensité. Un seul des critères « durée », « intensité » ou « répétition » suffit à constituer un trouble du voisinage, nommé « **bruit de comportement ou bruit domestique** » quand ils proviennent des animaux. C'est donc en général le propriétaire de l'animal qui sera tenu responsable de la nuisance faite par l'animal (article 1385 du Code civil). Cette législation s'applique aussi bien de jour que de nuit.

Comme il est stipulé dans le règlement sanitaire de la Préfecture (Titre V - art. 102) :

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. » (Cf. arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 1990 concernant la lutte contre le bruit).

Il faut donc faire preuve de civisme et essayer de respecter les autres en étant attentif au comportement de ses animaux, que ce soit concernant le bruit ou l'agressivité, et faire en sorte qu'une bonne entente soit de mise entre tous.

Source : ADM Arnaud PICARD 12/07/2007 Milena LOUBRIAT

Arrêté n° 2014-004

Arrêté du maire relatif à la circulation et à la divagation des chiens

Le maire de la commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE :

Vu l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code ;

Vu le décret n° 76-1085 du 2 novembre 1976 ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982 :

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

Arrête:

- Art. 1^{er}. Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.
- **Art. 2. -** Les chiens circulant sur la voie publique ou d'autres espaces publics devront être accompagnés tenus en laisse.
- **Art. 3.** Les marques légales d'identification que les animaux doivent porter devront permettre facilement leur identification ou être complétées par un dispositif qui le permette tel qu'un collier portant gravés sur une plaque de métal de taille suffisante le nom et le domicile du propriétaire.
- **Art. 4.** Tout chien errant non-identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.
- **Art. 5.** Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.
- **Art. 6.** Tout propriétaire, toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute autre manière avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la mairie.
- **Art. 7.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Art. 8. -** Ampliation du présent arrêté pour en assurer l'exécution à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de BRIVE
 - Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Lubersac

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
019-211915400-20140807-AR2014-004-AR
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 07/08/2014

Fait à : ORGNAC SUR VEZERE Le : 7 août 2014 Le Maire, Marcel DANDALEIX

LES RECENSEMENTS

LE RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

http://www.mon-service-public.fr En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire



Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB ATHLETIQUE ORGNACOIS

A LA SAINTE CATHERINE TOUT ARBRE PREND RACINE...

Lorsque nous nous étions quittés, à pareille époque, il y a un an déjà, le CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS, tout auréolé d'un dernier titre de Champion du Limousin de 4èmesérie, s'était offert un billet d'accession à l'échelon supérieur pour participer au championnat « revisité » de 3ème série format Nouvelle Aquitaine.

Sous la houlette de son nouvel entraîneur Jérôme BAC, en provenance du S.C RIVERAIN DE MANSAC, les noirs et blancs intégraient une poule relevée en compagnie de NEUVIC, le XV du HAUT-PÉRIGORD (EXIDEUIL), l'A.S.P.O.BRIVE, CÉNAC, MEYMAC, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, le S.C GARDILLOU (LAGARDE-ENVAL), le R.C.MIEL BEYNAT et MERLINES.

Au terme des 17 rencontres disputées lors de la phase qualificative, le C.A.O .avec un parcours en tout point remarquable, comptabilisait 15 victoires pour seulement 2 défaites en déplacement à NEUVIC et CÉNAC! Il se classait pour la deuxième saison consécutive à la première place de son championnat domestique.

Les phases finales du championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine s'ouvraient le 24 mars 2019 lors du 8ème de finale aller. Les orgnacois s'inclinaient sur le score de 28 à 5 (3 essais à 1) sur le terrain du R.C. ZUP de L'AURENCE, avant de prendre leur revanche le week-end suivant sur leur pelouse où ils sortaient vainqueurs 23 à 10 (4 essais à 1). Qualifiés pour les quarts de finale, ORGNAC rencontrait l'A.S.P.O BRIVE, qu'il avait battu 2 fois lors de la saison régulière, sur terrain neutre à VARETZ. L'expression « jamais deux sans trois » ne trouvait malheureusement pas tout son sens le 14 avril 2019. Les hommes de Jérôme BAC valeureux au possible « offraient » le billet pour les demi-finales à leurs adversaires du jour en toute fin de rencontre, billet poinçonné sur un mince mais suffisant écart de quatre points au planchot (13 à 9), laissant beaucoup d'amertume et de regrets.

Invités à en découdre au niveau national, dans le cadre d'un barrage d'accession au championnat de France contre le représentant de l'Occitanie, à savoir le club de FINHAN (Tarn-et-Garonne) dans l'enceinte du stade municipal de la Douve à LUZECH (Lot), où leurs aînés de 1984 avaient disputé la finale du championnat de France de 4ème série ; les orgnacois tombaient avec les honneurs face à une équipe « référencée » gros calibre, au regard de l'impressionnante migration de joueurs enregistrée à l'intersaison, sur le score somme toute lourd et sévère de 38 à 18.

Avec ce bilan plus qu'honorable, le C.A. ORGNACOIS gravissait une marche supplémentaire dans la hiérarchie aquitaine, acceptant l'invitation qui lui était faite d'intégrer le championnat de 2^{ème} série.

Jérôme BAC, l'homme porteur de ce projet et auteur de cette formidable trajectoire autour d'un groupe de 34 joueurs galvanisés à souhait, méritait sans aucun doute de poursuivre l'aventure. Un choix personnel, lié à un changement de lieu de résidence mettait cependant un terme à cette coopération éphémère mais néanmoins riche et intense.

C'est avec un Lionel AUMAITRE régénéré après une année sabbatique consacrée à la quête d'aventures « maîtrisées » aux commandes de son camping-car flambant neuf que le C.A.O reprenait la piste sur laquelle il retrouvait l'A.S.P.O BRIVE, avant de faire connaissance sur la grille de départ avec SEILHAC, AUBUSSON, le R.C.ZUP de l'AURENCE (pas totalement méconnu...), le C.O.P.O.PÉRIGUEUX, le S.C.RIVERAIN de MANSAC, le C.A.P.O LIMOGES, PANAZOL et LUBERSAC.

Dans une poule à forte coloration <u>Limousine</u>, à l'exception du proche voisin périgourdin (pardon pour cette utilisation abusive, un tantinet nostalgique d'une terminologie prohibée par nos nouvelles instances dirigeantes confortablement installées dans une métropole portuaire traversée par la Garonne, bien connue pour ses vins et vignobles de renom), les orgnacois se lançaient pour un tour de chauffe avec la réception de PANAZOL, le 15 septembre. Cette première victoire (17 à 11) en trompe l'œil ne devait malheureusement pas masquer les difficultés liées à un effectif « dégraissé » qui ne retrouvait son poids de forme que progressivement à l'approche de la Sainte Catherine!

Mais avant de prendre racine, le C.A. ORGNACOIS avait dû se soumettre à un régime alimentaire, sans aucun doute, plus proche du véganisme que du cannibalisme, avec seulement quelques os à ronger préalablement et méticuleusement décharnés! Ainsi, malgré la volonté affichée de changer de carte chaque semaine, les défaites à l'extérieur à PÉRIGUEUX, SEILHAC ou bien encore à MANSAC conjuguées à celles concédées à domicile contre l'A.S.P.O BRIVE, l'AURENCE LIMOGES ou AUBUSSON, le plus souvent par une différence au score ténue mais toujours à ses dépens, ressemblaient davantage à un programme diététique basses calories qu'à un parcours gastronomique pour relais et châteaux ...

Le souci majeur avec ce type de menus, concoctés généralement à partir d'une pincée d'empêchement teintée d'un zeste de déception et de frustration, c'est que lorsque « l'animal » affamé sort du bois, il saute sur tout ce qui bouge. Malheur à ceux qui croisent sa route... LUBERSAC, le 17 novembre dernier, sur la pelouse du stade Jean DANDALEIX, se présentait ainsi comme la première victime désignée de cette fringale devenue chronique. Elle ne fût, toutefois, pas engloutie aussi goulûment que souhaitée sans que cela n'entraîne une forte perturbation du transit intestinal! victoire 29 à 10 tout de même. Le C.A.P.O LIMOGES, sur les rives de la Vienne une semaine plus tard avait, pour sa part, fait le choix d'estourbir la « bête » toujours tiraillée par la faim de victoire, par une projection de gourde depuis son banc de touche, Il n'en fut rien, nouvelle victoire du C.A.O. 18 à 7.

Alors que la phase aller prenait fin avec ce résultat lumineux à l'extérieur, deux matchs de la phase retour se profilaient déjà; l'un juste avant la trêve des confiseurs avec un déplacement à PANAZOL le 7 décembre et l'autre juste après avec la réception du C.O.P.O PÉRIGUEUX, le 5 janvier, deux rendez-vous à honorer avec le même appétit! malheureusement les troupes de Lionel AUMAITRE devaient se contenter les deux fois du point de bonus défensif.

L'objectif étant le maintien, rien ne doit priver cependant ce groupe solidaire et attachant de se projeter sur les phases finales du Challenge de Ligue réservées aux équipes non qualifiées en championnat, avec l'espoir raisonné de bien y figurer. Nous verrons cela avec les beaux jours...

Avec ce début d'année, oublions un instant ces incessantes mais passionnantes pérégrinations et souhaitons à toutes et tous que 2020, soit l'année de la concrétisation de tous les projets en cours. Que la joie, le bonheur et la santé accompagnent le quotidien des uns et des autres. Le président, les dirigeants et les joueurs du CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS l'appellent, quoi qu'il en soit unanimement, de leurs vœux les plus sincères !

Amitiés sportives, Christian DANDALEIX.

MA	SCORE	
19-janv-20	R.C. ZUP L'AURENCE / C.A.O	1
26-janv-20	C.A.O / A.S. SEILHAC	1
16-févr-20	R.C. AUBUSSONNAIS / C.A.O	1
23-févr-20	C.A.O / S.C.R. MANSAC	1
1-mars-20	R.C. LUBERSAC / C.A.O	I
22-mars-20	C.A.O / C.A.P.O. LIMOGES	1



CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS SAISON 2019/2020 - 2^{ème} SÉRIE – LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

<u>Accroupis au 1er rang, de gauche à droite</u>: SAGNE Émilien, VELLES Jérémy, CHAVANT Damien, SAGNE Sébastien, GLOUTON Julien, FAUCHER Flavien, MALAGNOUX Thibault, LABONNE Baptiste, CESSAC Guillaume, DANDALEIX Christian (Président).

<u>Debout au deuxième rang, de gauche à droite</u>: CELERIER Gilles (dirigeant), AUMAITRE Lionel (entraîneur), CHAPOUX Olivier (dirigeant), MOUGEOTTE Olivier, PASCAREL Jérôme, BEDUNEAU Simon, SERINDOU Mathieu, BESSE Nicolas, MADUPUY Arnaud, VALADE Clément, TURPIN Christophe, LEMAITRE Jérôme, BARCELO GARCIA Mathieu, GOUDAL Benoît, FROIDEFOND Gaëtan, MATHE Alexandre, FAUREL Jean-Pierre (vice-président), CHARRIERAS Christophe (dirigeant soigneur).

<u>Absents sur la photo</u>: COMBES Flavien, DELCAMBRE Jérôme, GLOUTON Anthony, JOYE Thomas, MALAGNOUX Alexandre, PEOTTA Sébastien (préparateur physique), POUGET Yoann, ROCAMORA Mickaël.

SAVJOO ECOLE DE RUGBY



Le SAVJOO est une école de rugby en entente avec 5 clubs : Allassac, St Aulaire, Orgnac, Varetz, Juillac Objat.

Elle siège au stade d'Objat et compte environ 90 enfants de 4 à 14 ans. Nous accueillons les enfants les mercredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h, filles ou garçons, tout le monde est le bienvenu.

Cette année a été riche en émotion et sportivement. En effets, nos jeunes rugbymen ont participé a de nombreux tournois tout au long de l'année permettant de réaliser de très bons résultats. A Noël, ils ont eu une veste aux couleurs du clubs suivi d'un goûter. Un tournoi annuel, au mois de juin, en hommage à Pierrot Mamalet a permis de regrouper 700 enfants de la Corrèze, la Haute Vienne, le Lot et la Dordogne dans une très bonne ambiance. Un spectacle comique avec le Duo des non a remporté un vif succès. Grâce à cela, les enfants ont été au parc nature évasion pour une journée

détente afin de clôturer la saison

Cette année, c'est aussi un nouveau maillot gris avec les couleurs des clubs partenaires permettant de nous créer une identité qui a été offert par nos sponsors aux enfants. Les anciens maillots ainsi que du matériel ont été envoyé en Afrique grâce à rugby sans frontière.

Parmi les fiertés du club, nous pouvons féliciter Quentin Delord, jeune joueur professionnel du CAB mais surtout champion du monde U20 avec l'équipe de France. Nous avons également 2 jeunes cadets Gauderman vice-champion de France avec le CAB qui ont fait leur école de rugby au SAVJOO et nous souhaitons aussi bonne chance à ceux qui ont rejoint le haut niveau cette année.

Cette année, nous avons eu la démission du président Olivier GUIGNARD en cours de saison qui fut rapidement remplacé par Oliver CHAPU notre nouveau président.

Malgré une année bien remplie, nos rugbymen en culottes courtes ont rechaussé leurs crampons et sont prêt à vivre une nouvelle saison riche sportivement.



CLUB ORGNAC AMITIE

Janvier : L'assemblée générale du Club s'est déroulée le vendredi 11 janvier 2019 dans la salle des Fombiardes dédiée au club. Après le compte rendu moral et celui des finances, nous avons pu faire des propositions pour 2019. Puis vint le moment des galettes du cidre et du rosé, une bien agréable fin de réunion.

Février : Repas au restaurant « Ô Village » ambiance chaleureuse et repas de qualité.

Tout au long de l'année, Marie Claire Deyzac a animé les séances de « Gym Séniors « à la salle « Paul Comby » des Fombiardes.

Puis après l'effort physique vient l'effort intellectuel : jeux de société divers avec une nette préférence pour le Scrabble. L'atelier informatique a fonctionné le vendredi après-midi avec Dominique et Danielle comme initiatrices à ce mystère que l'on découvre au fur et à mesure.

Avril : Quelques-unes de nos adhérentes ont profité d'une initiation à la tablette numérique (tablette facile) proposée par le Conseil Général.

Juin: Notre sortie annuelle, nous a emmené jusqu'aux Grottes de Tourtoirac, splendides concrétions de calcaire que le temps à modeler avec l'eau. Des dessins faits par nos ancêtres lointains complètent ce merveilleux voyage sous terre. Puis nous voilà ressortis pour un délicieux repas à » l'Auberge du Parc » à Hautefort. La visite guidée du Château de Hautefort est un moment de notre histoire de France toujours enrichissante.

Septembre : Au Vide Grenier d'Orgnac le Club a vendu quelques objets à son profit.

Octobre : Un repas de rentrée au restaurant « La tête de l'Art » nous a permis de nous retrouver après les mois d'été souvent occupés par la famille en vacances.

Notre club a accueilli 55 adhérents cette année. La cotisation est de 15 € annuel; assurance et quelques suppléments lors des repas ou sorties compris. Les repas au restaurant et les sorties sont payants.

Bonne suite à notre Club.



Régine DELACOUR

L'ANNEE 2019 DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vient de vivre une nouvelle fois une belle année grâce à tous nos bénévoles, par leur efficacité et leurs idées mais surtout grâce à votre participation à nos manifestations :

- Le dîner spectacle et soirée mique petit-salé du samedi 16 Mars étaient animés par la chanteuse Béatrice MARANI qui chante la variété française et récital PIAF 82 adultes et 4 enfants avaient pris place à la salle Paul Comby des Fombiardes pour profiter de cette belle soirée très réussie.
- L'Assemblée Générale s'est tenue le 29 mars. Le bureau a été modifié présidente : Brigitte Pasquier, vice-présidente : Christine Blanchard, trésorière : Jeanine Larivière, trésorière adjointe : Adrienne Moury, secrétaire : Raymonde Ducloux, secrétaire adjointe : Anne Fleur Rodrigo. Le conseil d'administration compte des membres supplémentaires.
- Le feu de la Saint Jean a eu lieu le samedi 29 juin dans une bonne ambiance, Il s'est déroulé comme tous les ans à La Forge avec partage du casse-croûte ; feu préparé par Patrick et Christian et tonne à eau prêtée par Pierre Faucher.
 - Samedi 6 et Dimanche 7 juillet fête annuelle de la Saint Martial dans le bourg.

Le samedi après-midi : concours de pétanque, stand chamboule tout et soirée-repas en musique animée par DJ Max que nous remercions. Soirée avec peu de personnes. Après-midi avec quelques participants car le soleil, la chaleur ont-ils dissuadé bien des personnes ...!

Le dimanche matin : randonnée pédestre, pêche à la truite, messe en l'église St-Martial, défilé de voitures anciennes. L'apéritif est offert à tous.

L'après-midi, structures gonflables pour les enfants, stand chamboule tout et spectacle danse avec le groupe portugais Da Minha Terra qui a évolué malgré la chaleur et devant un public peu nombreux et pourtant : très bon groupe, chaleureux et entraînant

La bourriche s'est déroulée durant toute la journée.

En soirée repas paella très apprécié par de nombreux participants avec 120 adultes et 10 enfants

Très beau feu d'artifice en musique animé gracieusement par Yves Glouton et offert par la municipalité. Nous remercions vivement Monsieur Le Maire : Marcel Dandaleix.

Fête réalisée sous un beau soleil, un peu chaud mais nos animations intéressent elles nos habitants?

Peut-être des idées nouvelles sont-elles à envisager et pour cela nous appelons chacun d'entre vous à venir nous les proposer. Lors de la prochaine assemblée générale le 15 février 2020 à partir de 18h nous vous invitons à venir y prendre part : un courrier vous sera transmis.

- Dimanche 1 septembre vide-greniers en partenariat avec « Familles Rurales « et marché artisanal avec participation d'artisans locaux que nous remercions vivement. Buvette et restauration sur place.
- Dimanche 21 octobre La « 7ème louche « concours de soupe qui recevait 12 soupières et journée d ' auteurs et dédicaces des participants invités par l'intermédiaire de, Christine Gauthier-Bravard.
- Samedi 14 décembre : Le Père Noël revient aux Fombiardes à la salle Paul Comby pour offrir des chocolats à nos petits anges et pour collecter les dernières lettres. Atelier animé gracieusement par Christelle Miellerais et goûter pour les enfants.

Nous vous donnons rendez-vous le 4 avril 2020 pour le prochain repas spectacle du Comité des Fêtes.

Au seuil de cette nouvelle année, nous vous souhaitons une bonne année 2020 santé bonheur pour vous et tous vos proches.

Président d'honneur : Marcel Dandaleix, Présidente : Brigitte Pasquier, Vice-Présidente : Christine Blanchard, Trésorière : Jeanine Larivière, Trésorière Adjointe : Adrienne Moury Secrétaire : Raymonde Ducloux, Secrétaire Adjointe : Anne Fleur Rodrigo.

Conseil d'administration : Dominique Dandaleix, André et Pascale Golfier, Christine Gautier Bravard, Pierre Faucher et Sandra Charpentier, Pierre et Cyndi Parveau, Claudine Sagne, Sébastien Sagne, Évelyne Faury, Lucette Maury, Colette Dubernard, Brigitte Marsac, David Grandry, Jeanette Wardle, Christelle Miellerais, Julien Rodrigo, Jean pierre Ducloux Audrey Chauffaille.

La Présidente : Brigitte PASQUIER. La Secrétaire : Raymonde DUCLOUX

SECTION ACPG-CATM-TOE-OPEX ET VEUVES

Le 11 Novembre 2019 à ORGNAC

Sous un ciel gris et froid, comme chaque année, nous avons commémoré l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Un public composé d'une quarantaine de personnes (adulte et enfants) était présent pour participer à ce travail de mémoire. En effet trente-six jeunes, hommes originaires de notre commune, ont péri sur le front ou dans l'univers infernal des tranchées et nous devons ne pas oublier pour éviter les erreurs du passé.

Déroulement manifestation

- 1 La victoire ou la mort (chant de la guerre 1914-1918)
- 2 Présentation de la cérémonie
- 3 Lecture des Discours
 - Message du président de section
- Message de L'UFAC lu par un enfant des écoles
- Message de la secrétaire d'état auprès de la Ministre des armées lu par la première adjointe.
- 4 Appel des combattants tombés au champ d'honneur (morts pour la France)
 - 5 Dépôt de gerbes
 - 6 Sonnerie « Aux morts »
 - 7 Minute de silence
 - 8 Marseillaise
 - 9 Intervention de Monsieur le Maire
- 10 Visite au cimetière : un instant de recueillement est observé devant chaque tombe des combattants tombés au champ d'honneur au cours des derniers conflits.
- 11 Retour sur la place de l'église et à la vielle forge ou un vin d'honneur est offert par la municipalité.

OU'EST-CE QUE L'ANACR?

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR) est une association d'anciens résistants et des militaires des françaises combattants regroupant des Forces Fondée en mars 1945 par d'anciens membres des Francs-tireurs et partisans, l'une des principales composantes des Forces françaises de l'intérieur (FFI), l'association s'ouvre en 1952 à tous les anciens combattants de la Résistance intérieure de la France libre. prend son et Une Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance créée en 1993 auprès de l'ANACR contribue à entretenir la mémoire de la Résistance et de ses acteurs malgré le temps qui passe et la disparition de nombreux survivants. Depuis le dernier congrès national, ces 2 associations sont regroupées pour ne faire plus qu'une sous le nom d'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance.

L'ANACR 19, présidé par Bernard Delaunay, compte plusieurs comités locaux dont celui du secteur d'Objat.

Le Comité ANACR du Secteur d'Objat est créé en 1976 sous l'impulsion de Pierre dit « Jo » Guérin, son 1^{er} président.

En 2003, Jo Guérin cède son fauteuil à Claude Gauthier qui démissionnera pour raisons de santé en 2015.

Depuis, sont élus 3 co-présidents, « Amis de l'ANACR », chacun représentatif de sa commune. Yves Ponthier à Objat, Serge Maury à Vignols et Voutezac et Christine Gauthier-Bravard à Orgnac sur Vézère.

Le Comité ANACR du secteur d'Objat participe régulièrement à plusieurs manifestations, 16 février au Pont-Laveyras commune de Beyssenac, 19 mars à Objat et Vigeois, 1^{er} dimanche d'avril à la stèle de la Garédie commune de Vignols et 2ème dimanche d'avril à la stèle du Saillant de Voutezac, 8 mai à Objat, Orgnac sur Vézère, Vignols et Vigeois, 9 juin à Tulle, 18 juin et 14 juillet à Objat, 15 août à Brive, 11 novembre à Objat, Orgnac sur Vézère, Vignols et Vigeois.

Le bureau:

Co-présidents: Yves Ponthier, Serge Maury, Christine Gauthier-Bravard.

Secrétaires : Alain Dargery, Thomas Laval.

Trésorières: Monique Touron, Annie Jarrige.

Porte-drapeaux titulaires: Philippe Bravard, Emilian Blanchard.

Porte-drapeaux suppléants : Yves Ponthier, Serge Maury, Alain Dargery.

L'Assemblée Générale 2020 se tiendra à la mairie d'Objat le dimanche 23 février.

Renseignements au 05.55.98.98.19 ou au 06.50.81.81.50.





SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'ORGNAC SUR VEZERE

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de la société communale des chasseurs qui s'est déroulée le 25 mai 2019 à la Maison de la Chasse, le Président Bernard LEYMARIE a fait savoir aux adhérents qu'il souhaitait prendre un peu de recul. Après délibération et vote à main levé, les membres du bureau ont élu Philippe LEYMARIE comme nouveau président de la société, Bernard LEYMARIE restant vice-président.

Le 30 Juin 2019, Mr MADUPUY, représentant la Fédération départementale des chasseurs et au nom de Mr SAUVAGE, président de celle-ci, a remis la médaille d'or à Bernard LEYMARIE pour le récompenser de 30 années passées à la tête de la société communale. Après différents discours et allocutions, Bernard LEYMARIE eut la surprise de découvrir que la salle jouxtant le bâtiment de la maison de la chasse porte désormais son nom. Ce fût, pour Bernard et son épouse, tous deux très impliqués dans la vie de la société, une journée remplie d'émotions. Ce passage de témoin s'est conclu par un succulent repas.



Sur le plan cynégétique, la saison 2018-2019 a été excellente avec 24 sangliers et 24 chevreuils prélevés et aussi quelques renards.

La saison 2019-2020 a peiné à démarrer à cause de la sécheresse mais actuellement le tableau de chasse fait état de 11 sangliers et 7 chevreuils.

Nous rappelons que la chasse aux canards colverts reste interdite sur le territoire de la société de chasse communale. De même, la chasse du lièvre est limitée à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

Nous espérons pouvoir continuer à profiter pleinement de la chasse le week-end et ce, dans le respect de tous ceux qui profitent de la nature.

Sur le plan financier, le bilan reste équilibré grâce aux manifestations que nous organisons. La société de chasse remercie tous les participants et bénévoles qui ont participé au vif succès :

• du réveillon du 31 décembre 2018 animé par Fun méga-hertz





- du **concours de belote** du 16 février 2019 qui a réuni une vingtaine de participants, un lot de valeur étant gagné par chacun.
 - du repas du 1er mai 2019 :

A cette occasion, un chapiteau a été monté pour accueillir les invités.





Encore une fois, l'occasion nous est donnée ici de remercier toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de la société communale, sans oublier les propriétaires terriens qui nous accordent leur confiance en nous permettant de pouvoir profiter pleinement de notre passion.

A l'aube de la nouvelle année, toute l'équipe de la société communale des chasseurs, vous souhaite une bonne année 2020.

Le Président : P. LEYMARIE

ASSOCIATION DE CHASSE « ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 29 Juin2019

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 29 Juin 2019 à 10 heures à la cabane de la (Chapoulie).

23 membres constituent l'association, 16 adhérents étaient présents, 5 excusés A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2018/2019 a été moyenne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils ont été utilisés dans la majorité.
- de nombreux sangliers abattus.
- soixante faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 20% ont été retrouvés par les chasseurs, le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine. Quelques- uns, peu nombreux, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.
- **2 compte rendu moral et financier :** la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.
 - <u>3 élection du nouveau bureau :</u> le bureau est reconduit dans son intégralité.
 - 4 préparation de la saison de chasse 2019/2020 :
 - faisans : 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2019 :

07 Septembre, 25 Octobre, 13 Décembre.

- colverts: la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2018-2019. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaitre l'analyse de la fédération à ce sujet ? ...
- les chevreuils semblent moins nombreux que les années précédentes mais seules les battues organisées confirmeront cette observation. Peut-être un inventaire en fin de saison serait plus significatif, pour la délivrance des colliers, que les superficies de chasse ?...

- la population de sangliers semble en diminution sur le territoire de la commune mais des Hardes sont signalées à la périphérie. Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

- les lapins de garenne sont en régression sensible (virus VHD) : il serait sans doute nécessaire de pratiquer des reprises pour une vaccination annuelle. La totalité des lapins devrait être vaccinée pour une véritable efficacité, ce qui parait difficile pour le lapin sauvage... On s'oriente donc vers sa disparition...

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations...

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 40€.

<u>6 – manifestations festives</u>: 2 repas avaient été prévus lors de la dernière assemblée générale à l'intention des chasseurs et de leurs amis. Le premier a eu lieu à la salle polyvalente des Fombiardes (23 Mars), le second est prévu à la cabane de la Chapoulie (21 juillet).

Par leur nombreuse assistante (90 convives environ) ces manifestations festives contribuent à renforcer les liens communaux et la solidarité avec les communes environnantes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 12 heures.

<u>Rappel :</u> la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage...

Le Président : Yves SAGNE

LES AMIS DE L'EGLISE SAINT MARTIAL D'ORGNAC SUR VEZERE

(AESMOV)

I - Quelques points forts de cette année 2019

1 - « Après-midi du Patrimoine » du 25 mai 2019 : Braderie et Concert.

La braderie a connu une fréquentation assez satisfaisante pour une première manifestation de ce type organisée par l'association. Les objets invendus ont été stockés dans une salle de la mairie et proposés au public lors du *vide grenier du 1 er septembre* organisé par Familles Rurales sur la place de l'église.

Le concert, particulièrement apprécié, avec l'ensemble vocal *Coryphée de Tulle* dirigé par Jean-Marie Fichter, a rassemblé 55 personnes dans l'église. Le pot de l'amitié offert aux choristes a clôturé cet après-midi.

2 – Soirée musicale et conviviale du vendredi 2 août avec le « Quatuor « Achille ».

De l'avis général, les spectateurs ont bien apprécié cette soirée : concert de qualité, (stupéfiant morceau japonais !!) suivi de l'apéritif dinatoire « savoureux » et convivial sur la place et le chapiteau, prêté gracieusement par la municipalité de Troche.

Les artistes ont pleinement profité de l'accueil chaleureux et enthousiaste de Mireille.



3 – Journées Européennes du Patrimoine : dimanche 22 septembre

Malgré la pluie, 7 randonneurs ont participé à notre randonnée « *De l'osmonde royale à la lumière de KIM EN JOONG* ». Après un très bon casse-croute préparé par les bénévoles, une visite de l'église a eu lieu pour les personnes intéressées et d'autres randonneurs qui s'abritaient de la pluie !!!

II - Programme 2020

1 - Projets en préparation :

- Braderie et concert (mai-juin ?)
- Journées de travaux d'entretien courant de l'extérieur et intérieur de l'église.
- Restauration du tableau de la chapelle sud (Mariage mystique de Sainte Catherine d'Alexandrie).
- Dépliant pour les visites de l'église.
- Journées Européennes du Patrimoine en septembre.
- « Journée prospective » d'échanges et de réflexion sur notre activité pour les prochaines années. Elle est prévue le **samedi 7 mars 2020** avec la participation de toutes les personnes intéressées par la vie et l'avenir de l'AESMOV. Le programme et les détails pratiques d'organisation seront communiqués ultérieurement. Cette journée marquera le dixième anniversaire de notre association créée en août 2010.

2 - Dates à retenir :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 15 février 2020 à 15h Salle de la Mairie (ouverte à tous)

JOURNÉE PROSPECTIVE

Samedi 7 mars 2020 (Programme à préciser, ouverte à tous)

Xème SOIRÉE MUSICALE ET CONVIVIALE

Vendredi 7 août 2020

Avec AppassionaTrio

D'une durée maximum de 5 ans, *la souscription « Fondation du Patrimoine »* atteint à ce jour 13 040 € pour 68 donateurs.

Elle continue jusqu'en **2022**, c'est-à-dire la fin prévue de la tranche 2 de la restauration de l'église (2021-2022).

Il n'est pas trop tard pour souscrire ou compléter votre participation en s'adressant à la mairie.

Jean POUGET Président de l'AESMOV

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA REGION DE VOUTEZAC

Familles Rurales s'est construit sur des valeurs fortes que les 2 200 associations affiliées incarnent au quotidien au travers des actions qu'elles mènent avec les familles. Le Mouvement défend ardemment le respect des différences, la tolérance et la solidarité. Il promeut les valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie. Chaque jour, il agit pour donner à chacun et chacune sa place dans la société et combat toute forme de discrimination, de rejet ou de stigmatisation.

Nos principes d'action

- Agir au plus près des familles
- Susciter la participation et l'implication des familles pour imaginer et coproduire des réponses à leurs propres besoins. Favoriser l'engagement et l'initiative citoyenne, soutenir la vie associative.
- Animer les territoires

L'année 2019 s'achève avec ses bons moments et ses moments moins joyeux pour chacun d'entre nous. Pour notre association, il en va de même.

Les activités et services offerts aux familles semblent répondre à leurs attentes.

- Activités sportives et bien-être (gym, yoga, zumba)
- Activités créatives et artistiques (ateliers créatifs, chorale les côteaux chantants, ateliers cuisine, broderie, peinture sur soie pastel...)
- Activités ludiques (scrabble)
- Service repassage qui se renouvelle avec des jeunes familles.
- Autres services aux familles : bourses aux plantes, bourse aux jouets, vide grenier, vide dressing...
- Temps conviviaux (goûter des aînés, concerts de la chorale, repas partagés de l'atelier cuisine, participation à la fête des pêches, participation au téléthon...)
- Temps d'information (initiation à l'aromathérapie...)

Depuis plus de 45 ans, de nombreux bénévoles se sont investis dans l'association Familles Rurales de Voutezac. Chacun apportant ses idées, son savoir-faire et son plaisir de travailler ensemble au profit des familles de notre territoire.

Plusieurs présidents et présidentes ont assumé avec compétence, dynamisme et disponibilité leur fonction de responsable associatif. En 2019, Emmanuelle LAPEYRE, présidente de Familles Rurales Voutezac a préféré que d'autres personnes prennent le relais de cette mission. Aussi le conseil d'administration et les familles remercient très chaleureusement Emmanuelle Lapeyre qui a œuvré plusieurs années au sein de l'association au profit de tous. Un nouveau bureau a été élu et l'association est désormais présidée par 2 co-présidentes Michelle VALTEAU et Florence DUVIALLARD.

L'année 2020 s'annonce innovante avec de nouvelles activités proposées depuis la rentrée :

- 2 cours de pilate le mercredi
- Conversation anglaise
- Modern jazz pour les enfants le vendredi en remplacement de la zumba
- Voyage au Futuroscope le 2 mai 2020.

- Ateliers numériques au printemps

- Ouverture du tiers lieu du relais familles d'Objat

Vous avez de nouvelles idées : n'hésitez pas à nous en faire part.

Familles rurales de Voutezac souhaite à chacun d'entre vous une belle année 2020 joyeuse et pleine de promesses.

Composition du bureau:

Co-présidentes : Florence DUVIALLARD et Michelle VALTEAU

Secrétaire : Françoise MAURY

Trésorière : Nicole DESCHAMPS Trésorière adj : Danielle CHATANDEAU

Association Familles Rurales de la région de Voutezac

1 rue du cadran solaire 19130 VOUTEZAC

TEL: 09 81 63 21 21

Mail: famillesruralesvoutezac@gmail.com





PAYS D'ART ET D'HISTOIRES VEZERE ARDOISE



Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise en 2020 à Orgnac-sur-Vézère

Cette année, un livret pédagogique sur l'histoire et le patrimoine de la commune sera réalisé. A destination des enfants et présenté de manière ludique, il sera élaboré avec les personnes ressources et les associations de la commune.

Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise en 2019

Le Pays d'art et d'histoire a proposé de **nombreuses animations** sur l'ensemble des 47 communes labellisées par le ministère de la Culture, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des Journées européennes du patrimoine.

Un **catalogue d'ateliers du patrimoine** a été proposé aux écoles primaires du territoire. Ce sont ainsi plus de 1700 élèves qui ont participé à des ateliers sur le paysage, le village au temps jadis, l'eau...

Trois **nouvelles publications** pour enfants ont été réalisées : « Explorateurs Ussac », « Explorateurs Juillac » et « Explorateurs barrage du Saillant ». Une publication adulte a également été éditée : « Parcours Clairvivre ».

L'exposition itinérante « L'Aventure du rail » a été inaugurée à Allassac en juin. Elle retrace l'histoire du chemin de fer dans le bassin de Brive. Elle sera présentée sur l'ensemble des communes labellisées durant les trois années à venir.

La **saison estivale** a été bien remplie avec 67 animations : visites aux flambeaux, visites secrètes, visites théâtralisées, randonnées, cluedos, jeux de piste, escape game (nouveauté 2019), spectacle en théâtre d'ombres, descentes en canoë... Plus de 1600 personnes y ont participé.

Le Pays d'art et d'histoire remercie les **nombreux bénévoles**, plus d'une centaine, qui ont aidé pendant cette saison.

Coordonnées:

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr



Photo jointe : Carte postale ancienne de la Vallée de la Vézère avec la voie ferrée. (Source : Archives départementales de la Corrèze, cote 5 fi/78/4



SERVICES EXTERIEURS

SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Les services de maintien à domicile

Lorsque nous vieillissons et que notre autonomie diminue, il est parfois utile de faire appel à un professionnel qui va accompagner la mise en place d'une organisation fiable pour faciliter la vie quotidienne et ainsi permettre de rester chez soi sans danger.

Le cœur de notre Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA)

- <u>informer</u> les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs entourages sur les services et prestations dont ils peuvent bénéficier, les orienter au mieux de leurs besoins et examiner avec eux ou leurs entourages toutes les solutions existantes en matière de maintien à domicile.
- coordonner l'action des professionnels auprès de la personne dans le cadre d'un plan d'aide.
- <u>accompagner</u> la personne dans les situations difficiles : retour d'hospitalisation, aggravation de la perte d'autonomie...

Concrètement, les agents de l'instance vous aident à rester chez vous en coordonnant les aides et soins à domicile, portage de repas à domicile, adaptation du domicile, téléassistance, recours à une solution d'hébergement, recherche de financement des prestations, ... et bien d'autres prestations qui font aussi partie des missions proposées par l'ICA.

Les différents services proposés

Différents services sont proposés aux adhérents, notamment :

♦ Le point information

- Il renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles
- Il oriente vers les organismes et professionnels compétents.
- Il met à disposition de la documentation et des dossiers de demande d'aides, et se déplace à votre domicile en cas de besoin.

Le service de coordination, de veille et d'alerte

Il accompagne le bénéficiaire dans la mise en œuvre du plan d'aide, et participe à son suivi en collaboration avec les acteurs de la prise en charge.

Le service d'aide administrative classique

Il vous accompagne, au bureau ou à votre domicile, dans vos démarches administratives et vous aide à compléter des dossiers tels que : demande d'APA, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, demande de prestations diverses ...

Le service Mandataire

Il s'adresse aux personnes âgées employeurs d'une aide à domicile. Il vous aide à réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations sociales et fiscales, les bulletins de salaire, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc. ... Le service n'est pas employeur de l'aide à domicile.

🖔 Le service de transport à la carte par taxi

Il est à noter que le service prend en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans le périmètre du Pays d'Uzerche (sous conditions, limité à deux fois par mois).

🖔 Les ateliers de prévention du vieillissement

Divers ateliers sont organisés avec nos partenaires, et sont régulièrement proposés. Il s'agit notamment des ateliers de gymnastique sur les communes de Masseret, Uzerche, Perpezac le Noir, Vigeois et Orgnac sur Vézère, mais aussi des ateliers « mémoire » et « vélo-cognitif », « toucher Massage » et « Réflexologie »

Les nouveautés

Tous les mercredis de 14h à 17h vous bénéficiez d'une aide adaptée pour vous approprier et vous familiariser avec les ordinateurs ou les tablettes, se servir de logiciels basiques de bureautique (Word, Excel), naviguer sur Internet, ...

♥ Voisineurs

Il existe sur votre territoire un réseau de bénévoles Voisineurs. Dispositif porté par Familles Rurales avec le partenariat du Conseil Départemental, de la MSA, de la CARSAT, l'Instance de Coordination à l'Autonomie sur le terrain facilite les mises en relation.

Un Voisineur est un bénévole qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées, et qui comptent sur le lien social pour bien vieillir. C'est une personne ouverte, à l'écoute et qui respecte les différences.

Voisiner : C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille...) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial. La durée des visites est variable selon la disponibilité du bénévole (les conditions de visites sont vues avec le bénévole et la personne visitée).

Où nous trouver

Cristel BACHELARD et Chrystèle LEMOINE vous accueillent au

10 place de la Libération à UZERCHE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél: 05.55.73.26.53

Mail: contact@paysduzerche.fr

Site internet : <u>www.paysduzerche.fr</u>

AİİDAH



L'Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées est une association loi 1901.



Le siège social se situe depuis le 14 octobre 2019 au 2 route de Brive à Vigeois.

Elle est présidée par Michèle RELIAT, Conseillère Départementale du canton d'Allassac.

L'association gère un service de portage de repas à domicile.

Elle assure la livraison des repas et la collecte des demandes. Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allassac (nord). Les livraisons sont effectuées pour 2 jours en semaine et pour 3 jours le week-end. Il n'y a pas de livraison les samedis et dimanches.

Les menus sont élaborés par une diététicienne, ils sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 2 formules au choix :

- Une formule pour le midi et le soir à 9.65 € composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert.
- > Une formule entrée + plat (viande ou poisson avec légumes) à 6.50 €.

<u>Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.</u>

Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association.



Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70 ou par mail aiida@orange.fr

Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : <u>www.livraison-repas-domicile-19.fr</u>

SIRTOM





Créez et éditez
votre calendrier de collecte(s)
sur www.sirtom-region-brive.net
sélectionnez votre(s) jour(s)
de ramassage et
éditez votre calendrier



Séparez tous vos papiers dits d'écriture pour conserver leur qualité







Les courriers, cahiers, livres, enveloppes













Plus d'informations sur www.sirtom-region-brive.net

N°Vert 0800 204 054

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 22 novembre 2018.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents: Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Sébastien SAGNE, Philippe

BRAVARD, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU.

Absents excusés: Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU (pouvoir à M. DANDALEIX)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

A l'unanimité

AMENAGEMENT DU BOURG

<u>1ère tranche</u>: le dépassement du budget initial devrait être de l'ordre de 800 à 1 000€. L'hétérogénéité de la surface du béton désactivé située devant l'ancienne forge a été corrigée. Le remplacement d'arbres côté travail et forge, l'enherbement des abords du calvaire sont programmés pour début 2019. Une décision modificative (DM) sera prise pour régler le dépassement du coût lors du prochain conseil municipal.

<u>2ème tranche</u>: elle porte sur le secteur ouest du bourg (route et parvis de l'église). Ses grandes lignes doivent être présentées avant la fin de cette année 2018. Le coût estimé est de 101 275€ HT, travaux et honoraires compris. Le financement est acquis à hauteur de 53 179€ par l'Etat (via le pôle d'équilibre territorial et rural – PETR) et 25 000€ obtenus auprès du conseil départemental. La participation de la commune sera de 23 178€.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE (EDIFICE)

L'appel d'offre aux entreprises aura lieu courant janvier.

Une relance de l'appel aux dons (actuellement environ 9 000€ récoltés par la Fondation du Patrimoine) sera faite lorsque les travaux commenceront.

STADE

La commission des travaux s'est réunie le 25 octobre au stade pour faire un état des lieux. Deux arbres à proximité des bâtiments peuvent se révéler dangereux. Le couvreur M. GENESTE a fourni un devis d'environ 20 000€ pour la toiture (désamiantage coût conséquent) ; un autre devis est attendu.

Les points suivants ont été répertoriés : pilier, marches, porte vestiaire, W.C., vestiaire arbitre, Club House, chauffage, porte entrée... Depuis cette réunion, les travaux suivants ont été réalisés : pilier, marches et porte vestiaire changées, isolation intérieure et sortie de secours, dalle gouttière (eau canalisée).

Le changement et le contrôle des projecteurs sur le terrain se feront le 15 décembre par l'entreprise CONTANT.

ADRESSAGE

Le travail de préparation est terminé; l'entreprise Girod nous a présenté les maquettes des plaques de rue et des numéros pour acceptation et confirmation de la commande.

ELAGAGE

Un rappel va être adressé aux riverains n'ayant pas donné suite au précédent courrier. Un arrêté sera pris pour inciter à exécuter les travaux d'élagage nécessaires au déploiement de la fibre prévu le 2ème semestre 2019. Les sociétés SCOPELEC et OPTILINE RESEAU TELECOM ont demandé des autorisations de voirie pour effectuer des travaux sur tous les poteaux téléphoniques.

Un fil de téléphone est au sol en travers de la route du Poteau au Puymirol ; le signalement, fait depuis au moins 1 mois, sera renouvelé.

TARIFS COMMUNAUX

Le conseil approuve à l'unanimité les augmentations suivantes : <u>Eau</u> → 1€16 le m³ (+ 2%) <u>Compteur d'eau</u> → forfait 640€ Location salle polyvalente : 100€ salle seule ; 160€ salle +cuisine pour les habitants de la commune 160€ salle seule ; 210€ salle +cuisine pour les non habitants de la commune 35€ Chauffage d'octobre à mai

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'UZERCHE

Une réunion de la communauté de communes a eu lieu le 15 novembre. Un appel a été adressé aux jeunes entrepreneurs : la communauté de communes est prête à les soutenir avec des aides allant jusqu'à 3 000€. Une maison des entreprises (co-working, ateliers ...) va être installée dans la zone de Beausoleil.

L'opération OPAH pour l'amélioration de l'habitat est en cours de finalisation.

Le conseil délibère à l'unanimité pour s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la communauté de communes du pays d'Uzerche.

CHEMINS DE RANDONNEE

La communauté de communes d'Uzerche organise l'inauguration des chemins de randonnée le 16 février 2019 à Espartignac avec une randonnée et le verre de l'amitié pour conclure. Les personnes intéressées doivent s'inscrire. Deux chemins sont balisés à Organac (Chemin des Chaises Basses et Chemin de Comborn).

Le chemin de randonnée situé à Orgnac nommé « Circuit des Vitraux » est officiellement inscrit au plan départemental de promenade et de randonnée (PDIPR).

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Le transformateur des Fombiardes sera démoli en janvier.

L'enfouissement des lignes de télécommunication et d'éclairage public à l'entrée sud du Bourg sera réalisé en 2019 ; à charge de la commune 1500€ pour les télécommunications et 4000€ pour l'éclairage public. Ces sommes étaient inscrites au budget 2018.

Tranche 3 des travaux (ligne desservant l'habitation située aux Champs d'Orgnac) : projet en attente de devis SOCAMA et de contractualisation à réaliser peut-être en 2020. Ce projet finalisera la mise sous terre de tous les réseaux du Bourg. Une demande d'extension de ligne faite par M. Pouget est à l'étude.

Les cotisations pour 2019 restent inchangées : 8€/habitant.

LISTES ELECTORALES

Suite à la refonte des listes électorales, des nouveaux délégués doivent être nommés pour la commission. La mairie propose Brigitte MARSAC et Pierre FAUCHER suppléant ; la mairie propose une liste de candidats pour l'administration (Tribunal et Préfecture).

Dorénavant l'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'à 6 semaines avant les élections.

DIVERS

- *Le jeu des 1 000€ s'est déroulé à Orgnac le 16 octobre avec une très bonne participation.
- *Des fuites sur le réseau d'eau ont eu lieu dans le bourg pendant le week-end (2 fois à une semaine d'intervalle). Des dispositions sont à prévoir en cas de panne en dehors des heures de présence du fontainier. Prévoir aussi un minimum de pièces de rechange en stock.
- *L'assurance AXA a demandé de pouvoir tenir une réunion publique à Orgnac pour présenter leur offre pour une complémentaire de santé communale ; elle aura lieu le 26 mars 2019 à 15h30, salle de réunion de la mairie.
- *Le SIRTOM va procéder à la mise en place de containers jaunes pour le tri ; la population sera informée de l'organisation de cette collecte qui débutera le 14 janvier 2019. Une partie des administrés sera équipée de bacs individuels, mais dans certains villages il y aura des points collectifs.
- *La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sans problème ; nous avons procédé à l'enregistrement des cloches et du début de la cérémonie comme demandé pour commémorer le 100ème anniversaire de l'Armistice afin de le déposer aux Archives Départementales.
- *Bulletin municipal : la mise en forme est presque terminée ; le fichier partira chez l'imprimeur le 10 décembre pour distribution par la Poste la semaine de Noël.
- *Le collège d'Objat a sollicité une subvention pour financer un voyage pédagogique en Angleterre pour un enfant d'Orgnac ; le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100€.
- *Une demande de subvention de la Section des Médaillés Militaires d'Uzerche pour l'acquisition d'un drapeau. Voir si la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche veut bien répondre à cette requête.

- *Des travaux pour améliorer le chauffage dans les locaux de la mairie ont été exécutés : pose d'une climatisation réversible dans le secrétariat ; nouveaux radiateurs et porte coupe-feu dans la salle de réunion.
- *Les agents seront en congés la semaine de Noël voire la suivante.

A partir de janvier 2019 changement de planning pour Christian BOUTOT : il travaillera une semaine le mercredi et le jeudi et une semaine le mercredi, le jeudi et le vendredi matin alternativement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 4 février 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre

FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU.

Absents excusés : Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

EGLISE

L'ouverture des plis par la commission a eu lieu le 7 février.

Le Maître d'œuvre, Luc JOUDINAUD, a analysé les offres et nous a renvoyé le 15 février le classement des entreprises. Les entreprises retenues sont :

Maçonnerie → SARL « Les Compagnons Réunis » La Bachellerie (24) pour 22 095.80 € H.T.

Charpente et couverture → SA Blanchon Limoges (87) pour 130 189.64 € H.T.

Un montant de 7 568.56 € est retenu pour imprévus. Le montant total est de 159 854 € H.T. que le conseil municipal approuve à l'unanimité après avoir délibéré.

Les subventions demandées sont :

 Conseil Départemental
 117 650 € (65%)

 DETR (Etat)
 27 150 € (15%)

Les travaux pourraient débuter début avril. Auparavant, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un coordonnateur sécurité, protection de la santé (SPS).

AMENAGEMENT DU BOURG

Une réunion avec le cabinet LEHUGET maître d'œuvre s'est déroulée le 7 février.

La commission des travaux réunie le 28 janvier a été informée de ses propositions. Pour ne pas dépasser le montant prévu de 101 000 € H.T faut-il réduire la surface revêtue en ardoises ?

Une réponse sera proposée pour fin février.

ELAGAGE

Un arrêté municipal a été pris, il sera joint au courrier rappelant l'obligation d'élagage en vue de la pose de la fibre. Ce courrier sera adressé aux personnes n'ayant pas répondu au précédent courrier. Les conseillers municipaux communiqueront la liste des travaux exécutés avant le 5 mars.

ADRESSAGE

Les plaques de rue et les numéros de maison ont été livrés. Les agents vont procéder à la pose des panneaux de rue dans les prochains jours. La dernière étape sera l'envoi d'un courrier à tous les propriétaires ou locataires pour qu'ils viennent en mairie récupérer la plaque, l'attestation de nouvelle adresse et un petit guide pour les démarches administratives.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 22 janvier à 18h une réunion publique s'est déroulée à Salon la Tour. Une permanence a eu lieu à Orgnac le 22 février à 13h30 pour s'entretenir avec les personnes ayant des requêtes particulières. Le 23 janvier et le 13 février des réunions pour rédiger le règlement écrit se sont déroulées à Saint Ybard avec le cabinet d'études URBADOC. Une dernière réunion est prévue le 20 février.

Une fois ce règlement finalisé il sera envoyé aux personnes publiques associées (DDT, Chambre Agriculture...) qui disposent de 3 mois pour donner leur avis. Suivra une enquête publique avec un commissaire qui fera des permanences en mairie. Une fois toutes ces étapes franchies le conseil municipal délibérera et le Plan Local d'Urbanisme rentrera en vigueur. Si les délais sont respectés cette délibération pourrait être prise fin 2019.

COMICE AGRICOLE

Le Comice agricole de l'ancien canton de Vigeois aura lieu le 13 juillet aux Fombiardes. André GOLFIER, référent pour la commune, a participé à une réunion le 2 février à Orgnac. La prochaine réunion pour l'organisation se tiendra le 23 mars. Le Comice Agricole d'Arrondissement se tiendra le 20 juillet à Saint Pardoux l'Ortigier.

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTIFICATION ET D'ENERGIE (FDEE)

La Fédération a établi de nouveaux statuts suite au retrait de la Communauté de communes des Villages du Midi Corrézien et à l'intégration des communes qui en font partie. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise envisage de travailler avec les écoles et les centres de loisirs pour faire participer les enfants à la rédaction de livrets relatant l'histoire de chaque commune qui serait intéressée. Le Pays d'Art et d'Histoire a conçu le projet avec la collaboration d'un artiste qui accompagne les enfants à la découverte du patrimoine de façon ludique. Brigitte MARSAC contacte le responsable Wilfried LEYMARIE pour plus de précisions.

CERTIFICAT D'URBANISME

Un certificat d'urbanisme pour un projet d'écovillage permaculturel a été déposé à la DDT ; le conseil municipal délibère à 5 voix contre, 4 abstentions et 1 pour.

ALIENATION D'UN CHEMIN PUBLIC

André GOLFIER demande à aliéner une partie du chemin qui arrive chez lui à la Courtine ; la surface est d'environ 68 m², le prix 3 € / m². Cette aliénation qui n'a pas de conséquences sur l'usage public actuel est adoptée à l'unanimité du conseil municipal qui s'est normalement exprimé sans la présence du conseiller concerné.

QUESTIONS DIVERSES

- La mairie de Vigeois nous sollicite pour participer aux frais de séjour en classe de neige pour 4 enfants d'Orgnac. Le reste à charge pour les familles est de 414 €. Le conseil vote à l'unanimité pour une subvention de 100 € par enfant.
- Monsieur. le Maire a reçu la demande pour l'acquisition d'une bande de terrain de 10 m. de large en bordure de la réserve foncière du Poteau. L'acquéreur devra adresser au conseil municipal une demande écrite avec ses motivations; le conseil municipal se prononcera lors de la prochaine réunion.
- Quelques soucis sur le réseau d'eau ont été gérés par le service technique de la mairie.
- L'organisation de la cérémonie et du repas du 8 mai est reconduite avec l'appui de René DEBEST et Philippe BRAVARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL, 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 18 mars 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents: Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER,

Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU

Absent excusé: Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2019

A l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation
 Taxe foncier bâti
 8.20 % (augmentation de 1 %)
 10.89 % (augmentation de 1 %)

- Taxe foncière non bâti 72.94 % (pas d'augmentation)

Ils sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les comptes administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 237 313.19€ Dépenses : 187 348.91€ Résultat : 49 964.28€ Report année : 138 891.46€

Excédent total : 188 855.74€

- Section d'investissement

Recettes : 205 861.63€ Dépenses : 204 622.01€

Résultat : 1 239.62 € Report année 2017 : -14 623.76€

Déficit total : -13 384.14€

RAR dépenses : -36 516.94€, RAR Recettes : 33 694.80€, Résultat RAR : -2 822.14€

Résultat cumulé : -16 206.28€

Total résultat cumulé : 172 649.46€

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes: 73 997.88€ Dépenses : 68 868.26€ Résultat : 5 129.62€ Report 2017 : 7 105.50€

Résultat cumulé : 12 235.12€

Section d'investissement

Recettes : 23 214.07€ Dépenses : 18 663.90€

Résultat : 4 550.17 € Report année 2017 : 56 409.44€

Excédent : 60 959.61€

RAR dépenses : 0€, RAR Recettes : 0€, Résultat RAR : 0€

Résultat cumulé : 60 959.61€

Total résultat cumulé : 73 194.73€

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 2654.66€ Dépenses : 2 504.66€ Report année 2017 : -85.00€ Résultat cumulé : 65€00

Section d'investissement

Recette : 0€

Dépenses : 7 078.06€

Report année 2017 : -58 785.40€ Résultat cumulé : -65 863.46€

Total résultat cumulé : -65 798.46€

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des 9 votants ; Marcel DANDALEIX, maire, ne participe pas au vote.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Pour 2019 les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal par Sandrine FAUREL

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 221 772.00 € Résultat de fonctionnement reporté : 172 648.66 €

Total recettes : 394 420.66 € Total dépenses : 394 420.66 €

Section investissement

Recettes : 418 765.64 € Reste à réaliser de l'année précédente : 33 694.80 €

Total recettes : 452 460.44 €

Dépenses : 402 559.36 € Reste à réaliser de l'année précédente : 36 516.94 €

Report de l'année précédente : 13 384.14 €

Total dépenses : 452 460.44

Ce budget primitif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes: 79 718.00 € Report n-1 : 12 235.12 €

Total recettes: 91 953.12 €

Total dépenses : 91 953.12 €

- Section investissement

Recettes: 26 334.00 € Report n-1: 60 959.61 €

Total recettes : 87 293.61 € Dépenses : 87 293.61 €

Ce budget primitif du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 141 897.71 € Résultat de fonctionnement reporté : 65.00 €

Dépenses : 141 962.71 €

- Section d'investissement

Recettes : 212 211.19 €
Dépenses : 146 347.73 € Report n-1 : 65 863.46 €

Total dépenses : 212 211.19 €

Ce budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité.

EGLISE

Un constat d'huissier a été réalisé fin semaine 13 pour les « Compagnons Réunis » dans le jardin limitrophe à l'église ; copie du constat sera envoyé à la propriétaire lors de sa réception en mairie. Début des travaux à la mi-avril. Une réunion de chantier pourrait avoir lieu la semaine prochaine.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour retenir la société APAVE comme contrôleur SPS pour la durée du chantier de l'église (devis de 1 080€ TTC).

BOURG

Une réunion est prévue demain 2 avril avec M. Lehuger pour une présentation de la deuxième tranche d'aménagement du bourg, dont le coût ne devra pas dépasser le montant de 101 000€ H.T.

FIBRE OPTIQUE

Présentation au conseil municipal de l'avancement des travaux de déploiement de la fibre.

Une rencontre avec M. Minier, représentant du Conseil départemental en charge du déploiement de la fibre, aura lieu prochainement pour préciser l'avancement des travaux sur le territoire de la commune.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Une réunion s'est déroulée le 14 mars. Paul Freyssinet rend compte au conseil des travaux programmés pour 2019 : la mise sous terre de la section 3 du Bourg pour un montant de 2 640€ à charge de la commune ; entrée sud du Bourg.

PETR

Un Forum Boost Emploi se tiendra le 20 juin à Lubersac sous l'égide du Conseil Départemental en partenariat avec les 3 Communautés de communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour un plan d'actions en faveur du soutien à l'économie locale.

OPAH

Une brochure est disponible en mairie pour informer la population de l'opération menée par la Communauté de communes du Pays d'Uzerche pour améliorer et rénover l'habitat. La société SOLIHA est l'interlocuteur pour toute personne désirant intégrer le programme.

SECRETARIAT

La secrétaire, Sandrine FAUREL, à partir du 17 juin travaillera les après-midis à la mairie de Perpezac le Noir pour une durée hebdomadaire de 14h et un statut de fonctionnaire. Cela induit un changement de sa présence à la mairie d'Orgnac. Son contrat sera désormais de 26h hebdomadaires + 2h complémentaires (légalement sa durée de travail ne peut dépasser les 40h).

Par conséquent le secrétariat sera ouvert le lundi, mardi, mercredi et vendredi jusqu'à 12h30 et le jeudi toute la journée.

DIVERS

*Délibération à l'unanimité pour subventionner à hauteur de 200€/enfant le séjour en classe de neige de 4 enfants d'Orgnac scolarisés à l'école primaire de Vigeois.

*Demande d'un administré pour acquérir une bande de 10m. de large de la réserve foncière du Poteau pour y construire un garage : contre 7, abstention 1, pour 2.

- *Délibération à l'unanimité pour le nouveau locataire du logement de la poste.
- *Préparation de la cérémonie du 8 mai ; l'organisation se fait comme d'habitude. Le repas qui suit la cérémonie sera maintenu s'il y a suffisamment d'inscrits.
- *Comice agricole de l'ancien canton de Vigeois le 13 juillet aux Fombiardes. Le repas sera organisé par les Jeunes Agriculteurs. Les associations d'Orgnac sollicitées ne peuvent pas prendre en charge la buvette. Prochaine réunion pour préparer l'organisation fin avril.
- *Le 29 mars s'est tenu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes ; un nouveau bureau a été mis en place.
- *M. le Maire a participé le 13 mars à une réunion organisée par le département concernant la politique départementale de l'eau ; possibilité de modernisation des réseaux en contractant un emprunt sur 60 ans. Une enquête va se dérouler sur le territoire pour faire un état des besoins.
- *P. BRAVARD et P. PARVEAU, représentants de la commune d'Orgnac, ont participé à la réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V).

Fin de séance 23h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 7 iuin 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1er AVRIL 2019

A l'unanimité.

TRAVAUX DU BOURG - 1ère TRANCHE

Le bilan financier est précisé. Il comprend le déplacement des toilettes publiques et la première tranche de travaux du bourg pour les montants indiqués ci-joints :

Total 130 649 €

<u>Toilettes Publiques</u>: 23 620.37 € HT - 28 344.44 € TTC <u>Aménagement du Bourg</u>: 153 545.79 € HT - 184 254.94 € TTC

Total de l'opération : 177 166.16 € HT - 212 599.39 € TTC

Subventions : Etat (DETR) 42 760 €

Conseil départemental 11 667 € voirie

Conseil départemental 50 000 € 1ère année

Conseil départemental 26 222 € 2ème année

FCTVA (récupération TVA) : 27 425.32 €

Coût restant à charge de la commune :

212 599.39 € - 130 649 € - 27 425.32 € = 54 525.07 € soit 25 % repartis sur les budgets principaux et eau.

TRVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Pour rappel l'avant-projet du maitre d'œuvre Luc JOUDINAUD datant de fin 2016 fait état de 3 tranches de travaux :

- 1) Maçonnerie, toiture et charpente clocher et nef, eaux pluviales côté nord : 181 0000 € HT
- 2 Toiture chapelles nord et sud : 135 000 € HT
- 3 Intérieur (électricité, chauffage etc...) : 179 000 € HT

La première tranche bénéficiera des subventions suivantes :

- Conseil départemental : 117 650 € (65%) et Etat 27 150 € (15%)
- Le reste sera assumé par la commune, l'Association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Orgnac sur Vézère (AESMOV) et les autres partenaires.

Les devis des artisans engagés se montent à 172 000 € HT (Blanchon et Compagnons Réunis). Un devis supplémentaire pour les contreforts est à ajouter au marché, à voir avec l'architecte.

Les travaux ont débuté en avril. Lors du montage de l'échafaudage la cloche a été légèrement endommagée ; l'entreprise Cessac qui assure le suivi campanaire s'est rendue sur place : pas de dégâts majeurs constatés hormis un léger impact sans conséquence. Un constat d'huissier a été réalisé dans le jardin limitrophe à l'église avec plusieurs photos à l'appui.

2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DU BOURG (PARVIS DE L'EGLISE)

Une demande de fouilles archéologiques a été présentée en avril à la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) (sans coût pour la commune) ; ces fouilles pourraient se réaliser fin octobre et le compte-rendu être communiqué 3 mois après dans le meilleur des cas, ce qui repousse le début des travaux au début 2020.

Pour rappel le montant de l'opération est de 101 000 € HT avec les subventions de l'Etat (via la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et du Conseil Départemental 19.

Une visite a eu lieu à Auzers (Cantal) pour voir le revêtement en ardoises comme prévu pour cette 2ème tranche.

COMICE AGRICOLE

Le Comice Agricole de l'ancien canton de Vigeois se tiendra le 13 juillet aux Fombiardes. Deux réunions de préparation ont déjà eu lieu et l'organisation se met en place. La buvette sera assurée par des joueurs du Club Athlétique Organisation (CAO), les bénéfices seront partagés entre le Comice et le CA. La mise en place du matériel se fera le jeudi 11 juillet avec la contribution des agents communaux.

La liste des prix pour les éleveurs et autres participants sera très prochainement établie avec Monsieur le président du comice.

ELAGAGE ET ADRESSAGE

Il reste encore des lignes téléphoniques à élaguer sur la commune ; un courrier sera adressé fin juin aux riverains concernés pour rappeler l'obligation de procéder à l'élagage en vue du déploiement de la fibre prévu fin 2019.

Concernant l'adressage, la plupart des plaques ont été récupérées ; restent majoritairement les maisons secondaires.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Début août nous devrions recevoir le dossier d'arrêt du PLU suite à nos suggestions. Le cabinet URBADOC propose le calendrier suivant : approbation par le Conseil Municipal mi-août, enquête publique en novembre/décembre et approbation définitive en février 2020.

STADE

Les travaux (toilettes) réalisés en régie avec la contribution de joueurs et dirigeants du CAO sont presque terminés ; reste à bétonner la rampe d'accès et poser la main courante ; un arbre reste à abattre et le bois sera laissé à disposition du CAO

Pour le mobilier nous avons bénéficié de dons. Un dossier de demande de subvention sera déposé concernant la réfection de la toiture pour laquelle nous avons déjà 2 devis.

DIVERS

- Création d'un compte-épargne temps pour les employés municipaux : préparer une délibération à présenter lors du prochain conseil municipal et qui sera ensuite envoyée aux CAP pour approbation.
- Délibération prise à l'unanimité pour approuver le nombre de représentants de la commune d'Orgnac (1) à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.
- Délibération à l'unanimité pour la Fédération d'Electrification.
- Délibération à l'unanimité pour la médecine du travail : contrat avec l'AIST.
- Délibération à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 500 € pour le CAO.
- Délibération à l'unanimité pour la redevance de France Télécom pour occupation du domaine public.
- Un recensement se tiendra en janvier/février 2020 : Madame Sandrine propose de réaliser cette enquête.
- Une plainte a été déposée en gendarmerie par Monsieur le Maire suite aux vandalismes à répétitions perpétrés dans le bourg. L'achat d'une caméra est envisagé.
- Il est demandé l'achat d'un nouveau baudrier pour les drapeaux de la commune.
- Cérémonie du 8 mai : très bonne participation ainsi qu'au repas aux Fombiardes.
- Le 25 mai l'AESMOV a organisé une braderie au profit de l'association et un concert s'est tenu dans l'église en fin d'après-midi. Pour une première fois le résultat a été satisfaisant.
- Le 28 mai Radio France Bleue Limousin a organisé une émission en direct des Fombiardes en rapport avec l'atelier cuisine qui s'y déroule une fois par mois.
- Monsieur le Maire a participé au tirage au sort des jurés d'Assises dans les listes électorales d'Orgnac, de Troche et de Vigeois.
- Le 7 juin s'est tenu l'A.G. du CAO suivie du repas ; environ 70 personnes y ont participé.
- Le 14 juin le Club Orgnac Amitiés a organisé sa sortie annuelle : visite de la grotte de Tourtoirac et du château d'Hautefort.
- Les nouveaux horaires du secrétariat de mairie sont entrés en vigueur aujourd'hui.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 25 juillet 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre

FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU,

Absents excusés : Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2019

A l'unanimité.

EGLISE (EDIFICE ET PARVIS)

-Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'église avancent normalement. Deux réunions de chantier ont déjà eu lieu. Il existe bien un ajout de la réfection des contreforts pour un surcoût d'environ 7 000 € (somme prévue dans l'enveloppe initiale).

-S'agissant du parvis de l'église (2ème tranche de travaux du bourg) le maître d'œuvre Christophe LEHUGER a fait une nouvelle proposition comprenant le déplacement du tambour. Le montant global de cette seconde tranche est estimé à 94 505 €. Une délibération est prise à l'unanimité concernant les honoraires de l'architecte (9 175.45 €).

STADE

Des devis ont été demandés pour les travaux concernant : la toiture des vestiaires, les fenêtres, l'agrandissement du club house. A étudier l'opportunité d'un bâti neuf à comparer avec les devis connus. Un premier contact a été pris avec les financeurs potentiels : Centre National du Développent du Sport (20% maximum) Etat DETR (30%) Conseil Départemental (30%?).

INVESTISSEMENTS 2019

M. le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des investissements prévus pour l'année 2019 ; globalement le financement à charge de la commune est de 57 724 € en prenant en compte la TVA qui sera récupérée en 2021.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Paul FREYSSINET fait le compte-rendu de la réunion du 9 juillet. La mise sous terre de l'entrée sud et de la tranche 3 (Champs d'Orgnac) de l'éclairage public et des télécommunications sera réalisée en fin d'année pour un coût respectivement de 2 0432.26 € + 1 216.13 € à charge de la commune et de 5 329.80 € + 2 664.90 € aussi à charge de la commune. Le conseil délibère à l'unanimité.

La commune a signé une convention avec la Fédération d'électrification pour l'installation de compteurs-détecteurs Linky qui pourraient signaler des anomalies de fonctionnement de l'éclairage public.

EAU

Suite à la détection de métolachlore (maximum autorisé 0,10 microgramme par litre) dans les analyses pratiquées pour le compte de l'ARS (Agence Régionale de Santé) les captages 1 (0,42) et 2 (0,24) des Chaises Basses ont été fermés ; des analyses pratiquées le 9 juillet ont ramené le taux à 0,11. Une autre analyse a eu lieu le 29 juillet ; les résultats sont attendus dans 3 semaines.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

M. VIGNARD, directeur de l'aménagement du territoire de la communauté de commune du Pays d'Uzerche, nous a adressé un compte-rendu de toutes les actions portées par la communauté de communes (Opération d'Amélioration de l'Habitat, Tourisme, Maisons des Entreprises, Zones d'Activités Economiques, Opération de Revitalisation du Territoire, Schéma Directeur de l'Eau Potable etc.).

Dans le cadre de la politique de l'eau potable, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour signer une convention visant à estimer le coût des travaux à envisager (démarche partenariale entre le département, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Fédération départementale des collectivités). Ce diagnostic pourra être financé à hauteur de 80%.

Le conseil délibère à l'unanimité pour l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Un remaniement de l'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est envisagé pour l'année prochaine. Pour soutenir la non-fermeture des trésoreries en Corrèze le conseil municipal délibère à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la fin du projet. Les personnes publiques associées (Préfecture, Chambre de l'Agriculture, Direction départementale des territoires (DDT), Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF...) recevront dans les prochains jours une copie du projet pour qu'il soit examiné et nous enverrons leurs observations dans les 3 mois à venir. Passé ce délai un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif pour mener l'enquête publique pendant un mois.

ALIENATION CHEMIN PUBLIC

Un commissaire enquêteur a été contacté pour l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de chemin public sis à la Courtine. Il sera présent en mairie le 1^{er} octobre de 10h à 12h.

ELAGAGE

Un courrier sera adressé fin août/début septembre aux riverains de la voirie communale concernés par l'élagage, accompagné d'une copie de l'arrêté communal d'élagage.

DIVERS

- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) : les délégués ont participé à la réunion syndicale et présentent le compte-rendu. Lors d'une prochaine réunion Orgnac se proposera de recevoir le SIAV.
- M. le Maire et Paul FREYSSINET se sont rendus à Comborn pour essayer de résoudre un problème de voisinage qui perdure.
- Le feu de la Saint Jean s'est déroulé dans de bonnes conditions.
- Fête votive d'Orgnac : bon déroulement et bonne participation.
- Le 13 juillet s'est tenu aux Fombiardes le Comice Agricole de l'ancien canton de Vigeois : bonne affluence ; remerciements aux communes voisines qui ont prêté du matériel (Troche, Vigeois, Donzenac). Le site a été laissé très propre ; bon travail des Jeunes Agriculteurs.
- Le 2 août : concert de l'association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Orgnac sur Vézère ; bonne réussite dans une bonne ambiance.
- Proposition à étudier pour l'achat de 3 ou 4 bancs à installer sur la place.
- Congés des agents : Patrick RUE du 12/08 au 01/09 ; Christian BOUTOT du 02/09 au 22/09 ; Sandrine FAUREL du 12/08 au 02/09. Des permanences seront assurées les mardis en mairie par le maire et les adjoints.
- Délibération à l'unanimité pour encaisser la redevance de France Télécom pour occupation du domaine public : 2 938.24 €.
- Délibération à l'unanimité pour participation aux frais de scolarité de deux enfants scolarisés à Objat : 630 €.
- Délibération à l'unanimité pour la dénomination de deux rues oubliées lors de l'adressage : Route du Poteau et Impasse des Captages.
- Délibération à l'unanimité pour rendre la caution concernant la location de Mme POUFARRY.
- Délibération à l'unanimité pour l'achat d'un poste à souder : 523 € H.T.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 11 octobre 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre

FAUCHER, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

Absente excusée : Nathalie MATHIEU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AOUT 2019

A l'unanimité

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Projections de photos des travaux réalisés sur le clocher. Une réunion de chantier s'est tenue le 9 octobre. L'architecte doit revenir fin octobre pour préciser l'intervention concernant les imprévus (maçonnerie et charpente) Le chantier a pris du retard.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le dossier est en attente de la réalisation des fouilles archéologiques ; ce retard est dû au manque de personnel de l'INRAP (Institut National des Recherches Archéologiques Préventives). Les plans des réseaux ont été demandés ; l'INRAP doit définir la zone des fouilles ; une liste de trois entreprises habilitées à fouiller nous a été communiquée.

STADE

Tous les devis pour la rénovation du stade sont en notre possession. Le montant des travaux est de 78 579.03 € H.T. Subventions possibles : Conseil Départemental 30%, Etat (DETR) 30% et Centre National du Développement du Sport peut-être 20% (à contacter début décembre pour monter le dossier) ; cela laisserait 20% à charge pour la commune.

Après études des dossiers en cours pour l'investissement (recettes et dépenses), la trésorerie permet d'assumer ce projet. Délibération prise à l'unanimité.

TRAVAUX A REALISER

Paul FREYSSINET présente un inventaire de tous les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux, la voirie et autres interventions.

EAU

Le 15 octobre s'est tenu une réunion à la mairie avec les 4 exploitants agricoles non signataires de la convention d'indemnisation pour les terrains situés dans le périmètre rapproché des sources alimentant le réseau d'eau potable de la commune. Etaient présents deux responsables de l'Agence Régionale de Santé; le CPIE (qui avait établit les conventions en 2013) était excusé. Une copie de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) sera envoyée pour rappel à tous les propriétaires signataires; une rencontre avec le CPIE sera prévue ultérieurement pour finaliser avec les 4 personnes concernées les signatures et les indemnisations déposées depuis à la Caisse de Dépôts et Consignations.

DELIBERATIONS

- -Compte Epargne Temps (C. E. T.) : délibération à l'unanimité pour créer le compte épargne temps pour les agents, qui sera entériné après passage en commission administrative paritaire du Centre de Gestion.
- -Les agents ont la possibilité de souscrire des contrats de prévoyance pour toucher des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ; le conseil délibère à l'unanimité pour contribuer au financement des cotisations à hauteur de 15 € par mois et par agent à temps complet.
- -Délibération à l'unanimité pour le contrat de maintenance des logiciels Odyssée pour 995.52 € H.T.
- -Renouvellement du contrat de location du photocopieur avec la société AEL pour une durée de trois ans pour 56.20 € H.T par mois, plus 0.0055 € les copies en noir et 0.055 € en couleur ; délibération à l'unanimité.
- -Carrière de Ceyrat : à Voutezac et Saint Solve enquête publique (du 16 septembre au 1^{er} octobre) pour renouveler le droit d'exploitation de la carrière ; un dossier était disponible en mairie pour consultation. Délibération à l'unanimité.
- -Recensement de la population en 2020 ; délibération à l'unanimité pour la rémunération de l'agent recenseur : 950 € net plus les frais kilométriques.

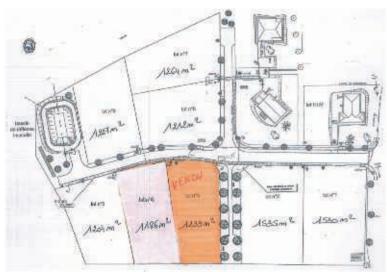
DIVERS

- Plan Local d'Urbanisme : nous avons reçu les recommandations de la CDPENAF dont la commission s'est réunie le 17 octobre et nous sommes en attentes des avis des autres personnes publiques associées.
- Bulletin municipal : un courrier va être envoyé aux associations communales pour solliciter leur collaboration ; réfléchir aussi à d'autres articles à faire paraître.
- Service Pénitentiaire d'Insertion Probatoire : rencontre ce jour avec Mme VEISSEIX pour organiser le travail d'utilité publique à effectuer avant mars 2020 de 105H. La personne concernée débutera le 11 novembre ; un planning a été établi avec Mme VEISSEIX.
- Pays d'Art et d'Histoire : Françoise MOMMELE a assisté à la réunion ; bilan positif pour la saison.
- Problème de voisinage à Comborn : une rencontre a bien eu lieu le 14 septembre entre les deux parties, le maire et un adjoint.
- La Maison des Entreprises de la Communauté de Communes d'Uzerche a été inaugurée à Salon le 30 septembre.
- Opération de Revitalisation des Territoires (ORT): une rencontre a eu lieu aves deux représentants de la communauté de communes d'Uzerche pour faire un état des lieux d'Orgnac; on recevra un compte-rendu ultérieurement.
- Le 17 octobre Enedis a rencontré M. le maire au sujet de l'élagage de la ligne téléphonique qui alimente le stade ; comme cette ligne est supportée par des poteaux électriques et qu'elle se situe dans le domaine privé, Enedis procédera à l'élagage.
- Remplacement du major de gendarmerie de Lubersac, M. ZABALETA parti à la retraite, par M. REMI Jérôme.
- Comice agricole : la buvette a rapporté 668 € au CAO ; reste à régler par la commune les repas préparés par les Jeunes Agriculteurs.

Fin de séance à 23h30.

ORGNAC-SUR-VEZERE LOTISSEMENT DU POTEAU





Lots Disponibles				
N° lot	Superficie	Prix		
1	1530 m ²	14 841,00 €		
2	1535 m ²	14 889,50 €		
3	1239 m ²	VENDU		
4	1186 m ²	11 504,20 €		
5	1204 m ²	11 678,80 €		
6	1227 m ²	11 901,90 €		
7	1264 m ²	12 260,80 €		
8	1212 m ²	11 756,40 €		